

RAPPORT D'ACTIVITÉS



MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

www.mb-agglo.com

ÉDITORIAL

« Nous travaillons quotidiennement pour répondre concrètement et efficacement aux besoins des habitants de l'Agglomération et ce rapport d'activités reflète la diversité des projets, toujours plus ambitieux pour notre territoire et ses communes.

Ce document synthétique relève d'un travail collectif de l'Agglomération et de ses 39 communes membres. »



L'année 2022 a été marquée par une crise énergétique mondiale et les problématiques économiques et sociales qui en découlent sont au cœur de nos préoccupations. Dans un contexte déjà fragilisé par la crise sanitaire, nous avons dû **anticiper, agir et adopter des mesures concrètes**, pour garantir aux habitants du territoire de l'Agglomération la continuité de service public et maintenir un accompagnement adapté à leurs besoins.

Cette année encore, l'Agglomération était **aux côtés des porteurs de projets** et, par le biais de son accélérateur de start-ups INOBYZ, a soutenu plusieurs start-ups à fort potentiel qui généreront près d'une centaine d'emplois dans les prochaines années. 2022 a également vu l'**inauguration de l'immeuble Gambetta**, tiers-lieu de travail partagé de l'innovation qui vise à soutenir l'entrepreneuriat local. Cet immeuble emblématique de l'histoire du mâconnais est aujourd'hui devenu un lieu **Totem French Tech** en Bourgogne-Franche-Comté. Afin de s'adapter à cette dynamique économique, **le territoire se redessine**. En effet, en plus de la création de deux ZAC (*Saône Digitale* et ZAC d'*Hurigny*) des travaux de rénovation sur le bâtiment D de la Cité de l'entreprise permettront de proposer près de 500 m² d'espaces de bureau et plus de 200 m² d'ateliers.

Par ailleurs, nous avons ressenti en 2022 les prémices d'une transformation vertueuse de nos modes de vie, impactant positivement et durablement l'avenir. Nous avons poursuivi nos efforts pour **préserver la ressource en eau et protéger l'environnement et sa biodiversité**. La présence du castor dans les cours d'eau de notre territoire en témoigne. En effet, cette espèce ingénieuse des rivières est un excellent indicateur quant à l'amélioration de la qualité de nos rivières et des habitats associés.

La préservation de notre environnement passe également par le **développement des mobilités douces et durables**, comme l'usage des transports en commun ou le vélo. Dans cette optique et pour compléter l'offre du réseau de transports urbains, l'Agglomération a lancé une expérimentation de 4 **lignes périurbaines**, reliant différentes communes du territoire au cœur de la Ville de Mâcon. Aussi, parce que la **réduction de nos déchets est une priorité**, l'Agglomération ne cesse de promouvoir le réemploi et le compostage individuel ou collectif. Au cours de l'année, nous nous sommes préparés à l'harmonisation et à l'extension des consignes de tri qui sera déployée sur le territoire au 1^{er} janvier 2023.

Enfin, l'Agglomération s'attache à développer l'**attraction touristique** de son territoire, riche en découvertes et sites naturels d'exception. Ainsi, MBA a doté l'Office de Tourisme Communautaire d'une flotte de 84 vélos afin de promouvoir le **cyclo-tourisme** et un travail de concertation s'est poursuivi durant l'été, permettant de finaliser un schéma directeur de la **randonnée**.

Bien évidemment, vous retrouverez le détail de tous ces temps forts dans ce rapport d'activités, mais aussi d'autres réalisations et actions menées sur notre territoire. C'est donc l'occasion pour moi de remercier nos collaborateurs pour leur investissement. Grâce au dévouement de nos équipes, nous avons continué à mener de front l'ensemble de nos missions, tout en répondant aux exigences directement liées au contexte et en maîtrisant notre gestion financière.

Plus qu'un simple rapport d'activités, ce document est donc la concrétisation de notre action constante et résolue au service des habitants de l'Agglomération.

Notre écoute et notre réactivité, notre capacité d'adaptation et notre faculté à construire des réponses solides, ensemble, sont l'essence même du questionnement permanent de nos politiques et actions, afin que celles-ci soient en adéquation avec la demande des habitants.

Jean-Patrick COURTOIS
Président

SOMMAIRE

- p. 05** 1. Connaître mon Agglomération
- p. 25** 2. Entreprendre aux portes de Lyon
- p. 35** 3. Profiter d'un territoire durable
- p. 57** 4. Vivre au quotidien
- p. 79** 5. Découvrir un territoire d'exception
- p. 91** 6. Grandir au cœur de nos métiers

1. CONNAITRE MON AGGLOMÉRATION

- p. 06 • Mon agglo
- p. 10 • Les commissions
- p. 12 • Les commissions spécifiques
- p. 14 • Les finances
- p. 22 • L'agglo en soutien

MON AGGLO

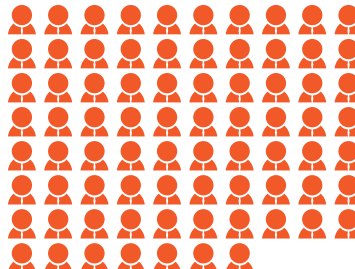
LE FONCTIONNEMENT



Président
1



Vice-présidents
15



Conseillers
communautaires
77

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Assemblée délibérante de MBA, le Conseil Communautaire se compose de conseillers, représentants des commissions, qui délibèrent et votent les projets qui leur sont proposés par l'exécutif. Ses délibérations sont exécutoires après transmission au Préfet.

Le Conseil Communautaire s'est réuni 5 fois, en 2022.

LE BUREAU PERMANENT

Instance collégiale composée du Président et des Vice-présidents, le Bureau Permanent se réunit régulièrement pour délibérer sur les affaires pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil et pour préparer les Conseils Communautaires.

Le Bureau Permanent s'est réuni 5 fois, en 2022.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La Conférence des Maires est composée des maires de chacune des communes de l'Agglomération et des membres du Bureau Permanent.

Instance d'information, de consultation et de concertation, elle est notamment chargée d'examiner l'ordre du jour de chaque Conseil Communautaire, d'instruire les modifications statutaires et de se prononcer sur les grandes orientations de la politique communautaire. La Conférence des Maires est au cœur du dispositif de gouvernance de la Communauté d'Agglomération.

Ce sont 5 Conférences des Maires qui se sont déroulées, en 2022.





des représentants MBA au sein l'association AGR

TITULAIRE
Claude CANNET
SUPPLÉANT
Josiane CASBOLI



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

	*	**
AZÉ	1	1
BERZÉ-LA-VILLE	1	1
BUSSIÈRES	1	1
CHAINTRÉ	1	1
CHÂNES	1	1
CHARBONNIÈRES	1	1
CHARNAY-LÈS-MACON	6	0
CHASSELAS	1	1
CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES	1	1
CRÊCHES-SUR-SAÔNE	2	0
DAVAYÉ	1	1
FUISSÉ	1	1
HURIGNY	1	1
IGÉ	1	1
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY	3	0
LA ROCHE-VINEUSE	1	1
LA SALLE	1	1
LAIZÉ	1	1
LEYNES	1	1
MÂCON	31	0
MILLY-LAMARTINE	1	1

	*	**
PERONNE	1	1
PRISSÉ	1	1
PRUZILLY	1	1
ROMANÈCHE-THORINS	1	1
ST AMOUR-BELLEVUE	1	1
ST LAURENT-SUR-SAÔNE	1	1
ST MARTIN-BELLE-ROCHE	1	1
ST MAURICE-DE-SATONNAY	1	1
ST SYMPHORIEN-D'ANCELLES	1	1
ST VÉRAND	1	1
SANCÉ	1	1
SENOZAN	1	1
SOLOGNY	1	1
SOLUTRÉ-POUILLY	1	1
VARENNES-LÈS-MACON	1	1
VERGISSON	1	1
VERZÉ	1	1
VINZELLES	1	1

* Conseillers titulaires

** Conseillers suppléants

AZÉ

Patrick MONIN *

BERZÉ-LA-VILLE

Eric FAURE

BUSSIÈRES

Rémy DESPLANCHES

CHAINTRÉ

Jean-François COGNARD

CHÂNES

Brigitte DARMEDRU

CHARBONNIÈRES

Sylvie OUTURQUIN

CHARNAY-LÈS-MÂCON

Christine ROBIN

Jean-Paul BASSET
Virginie CHEVALIER
Katia CASTEIL
Patrick BUHOT
Laurent VOISIN**CHASSELAS**

Christian PETIT

CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES

Philippe COMMERCON

CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Roger THEVENOT

Valérie BOUILLOUX

DAVAYÉ

Michel DU ROURE

FUISSÉ

Eric LAGRANGE

HURIGNY

Dominique DEYNOUX

IGÉ

Frédéric LASSALAS

LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

Hervé CARREAU

Sandrine JAILLOUX
Brigitte GUILLAUME**LA ROCHE-VINEUSE**

Dominique JOBARD

LA SALLE

Yves PIPONNIER

LAIZE

Daniel DELUME

LEYNES

Bernard MARTIN

MÂCON

Jean-Patrick COURTOIS

Catherine AMARO
Florence BATTARD
Jean-Philippe BELVILLE
Claude CANNET
Catherine CARLE-VIGUIER
Jérôme CHEVALIER
Marie-Claude CHEZEAU
Emilie CLERC
Gérard COLON
Eve COMTET-SORABELLA
Benjamin DIRX
Yves DUPUIS
Aurélien DUTREMBLE
Nathalie GONCALVES
Véronique LEFEUVE
Eric MARECHAL
Jean-Pierre MATHIEU
Jean PAYEBIEN
Marylin PETERLIN-
MALHERBE
Maxim PLAT
Eric PONCHAUX
Patricia RAVINET
Hervé REYNAUD
Valentine RIGAUD
Sandra ROBIN
Gabriel SIMÉON
Caroline THEVENIAUD
Jacques TOURNY
Véronique-Laure
VERRAEST
Alexandre VUILLOT**MILLY-LAMARTINE**

Robert CASENOVE

PÉRONNE

Jean-Pierre PACAUD

PRISSÉ

André DEWERDT

PRUZILLY

Laurent CONDEMINE

ROMANÈCHE-THORINS

Yannick VACHER

SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Josiane CASBOLT

SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Jacques DOUSSOT

SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE

Bernard DESPLAT

SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY

Jean-Claude FOURNET

SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES

Bernard PILARSKI

SAINT-VERAND

Daniel AUPOIL

SANCÉ

Gilles JONDET

SENOZAN

Vincent FAGUET

SOLOGNY

Michelle JUGNET

SOLUTRÉ-POUILLY

Jean-Claude LAPIERRE

VARENNES-LÈS-MÂCON

Guy MANTOUX

VERGISSON

Anne BROCHETTE

VERZÉ

Françoise LARGE

VINZELLES

Yves ANDREUX

* Serge THIRARD, élu Maire d'Azé le 15 novembre 2022 suite à la démission de Patrick MONIN de sa fonction de Maire. Ce dernier reste conseiller communautaire.

Serge THIRARD, Gérard BUONO, Robert LUQUET, Pierre DESROCHES, Jean-Louis LAPRAY et Sophie CHAMOULAUD, maires de leurs communes, ne sont pas membres du Conseil Communautaire mais ont un représentant.

LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU

PRÉSIDENT



1^{ère} VICE- PRÉSIDENTE



2^e VICE- PRÉSIDENT



3^e VICE- PRÉSIDENTE



4^e VICE- PRÉSIDENT



5^e VICE- PRÉSIDENTE



6^e VICE- PRÉSIDENT



7^e VICE- PRÉSIDENTE



8^e VICE- PRÉSIDENT



9^e VICE- PRÉSIDENTE



10^e VICE- PRÉSIDENT



11^e VICE- PRÉSIDENTE



12^e VICE- PRÉSIDENT



13^e VICE- PRÉSIDENT



14^e VICE- PRÉSIDENT



15^e VICE- PRÉSIDENT



LES COMMISSIONS



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

MBA a instauré 10 commissions thématiques traitant chacune d'un domaine d'intervention particulier.

Elles ont un rôle consultatif dans l'élaboration des projets et actions de MBA. Elles se réunissent le plus souvent avant la tenue de la Conférence des Maires, sur un ordre du jour fixé par le Président et sont présidées par un Vice-président, qui assure la coordination avec le Bureau Permanent.

Les commissions sont composées au minimum de 7, et au maximum de 11 conseillers communautaires titulaires et suppléants, dans le respect du pluralisme politique.

En 2022, elles se sont réunies 5 fois en moyenne.

COMMISSION 1 : Finances et ressources humaines

Président : Dominique DEYNOUX

COMMISSION 2 : Urbanisme et aménagement

Président : Gérard COLON

COMMISSION 3 : Attractivité du territoire, développement économique, innovation et aménagement numérique

Présidente : Christine ROBIN

COMMISSION 4 : Habitat, politique de la ville et démocratie participative

Président : Patrick BUHOT

COMMISSION 5 : Collecte et valorisation des déchets

Président : Gilles JONDET

COMMISSION 6 : Grand cycle de l'eau

Président : Hervé CARREAU

COMMISSION 7 : Mobilités durables et enjeux climatiques

Présidente : Josiane CASBOLT

COMMISSION 8 : Enseignement supérieur, sport et culture

Présidente : Florence BATTARD

COMMISSION 9 : Viticulture et tourisme

Président : Jean-Claude LAPIERRE

COMMISSION 10 : Petite enfance

Présidente : Michèle JUGNET



LA COMMISSION CHARGÉE DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Elle intervient dans le cadre de la création et de la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

Elle rend un avis sur les propositions reçues dans les procédures de concession d'aménagement transférant un risque économique au concessionnaire.



LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Elle a pour objet de dresser un bilan de l'état d'accessibilité du bâti, des espaces publics, de la voirie et des transports.

Un rapport annuel est présenté au Conseil Communautaire et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Organe consultatif pour le compte de MBA, il est présidé par Roger MOREAU, et composé de membres de la société civile (associations, chefs d'entreprises, etc.).

Il a pour rôle de donner des avis sur les projets de territoire ou sur les actions conduites par l'Agglomération. Il est consulté pour toutes les questions relatives à MBA, voire sur les questions d'intérêt général liées au territoire.



LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE

Le Conseil d'établissement est une instance de concertation.

Composé d'élus, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et de l'administration, celui-ci se réunit au moins une fois par an à l'initiative du Directeur et dispose d'un rôle consultatif sur le fonctionnement du Conservatoire, le déroulement des études, les perspectives et évolutions à venir.

LA COMMISSION MUTUALISATION

La commission mutualisation a été créée à la suite de la Conférence des Maires du 21 janvier 2021. Elle est chargée de réfléchir et de proposer des pistes de mutualisation entre les communes et la Communauté d'Agglomération, puis de faire le bilan des organisations éventuellement mises en place.

LES COMMISSIONS SPÉCIFIQUES



DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Président de la commission : Dominique DEYNOUX

Elle attribue les marchés publics supérieurs aux seuils européens (soit 214 000 € H.T. pour les fournitures et services et 5 350 000 € H.T. pour les travaux) et délivre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public relevant de sa compétence, entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

- **COMMISSION MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

Président de la commission : Dominique DEYNOUX

Elle émet un avis sur le classement des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services et de travaux compris entre 40 000 € et les seuils communautaires.

- **COMMISSION CONCESSION**

Président de la commission : Dominique DEYNOUX

Cette commission intervient dans la procédure d'attribution des délégations de service public (liste des candidats admis à présenter une offre, rapport d'analyse des offres). Elle délivre également un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

- **COMMISSION CONSULTATIVE DE SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Président de la commission : Gilles JONDET

Créée pour garantir l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives, elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Elle a un rôle consultatif sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers ou par convention de concession, exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

DES FINANCES

• COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Président de la commission : Dominique DEYNOUX

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges entre MBA et les communes membres. Elle doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, en respectant leur représentation (au moins un représentant par commune) et leur importance démographique.

• COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Président de la commission : Gilles JONDET

Elle intervient de manière obligatoire à chaque fois qu'une convention, à dimension financière (c'est-à-dire emportant une périodicité de règlement), est conclue entre une collectivité territoriale et une personne morale de droit privé.

DES RESSOURCES HUMAINES

• COMITÉ TECHNIQUE (CT)

Président du comité : Jean-Patrick COURTOIS, représenté par Jean-François COGNARD

Ce comité est consulté pour avis sur toutes les questions relatives à l'organisation du travail et au fonctionnement des services au sein de la collectivité. Il aborde la communication d'un certain nombre de rapports relatifs à la gestion du personnel.

• COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Président du comité : Jean-Patrick COURTOIS, représenté par Jean-François COGNARD

Ce comité contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et permet l'amélioration de leurs conditions de travail.

Il procède à l'analyse des risques professionnels, ainsi que des conditions de travail, et propose des actions de prévention de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité.

Il est consulté pour avis sur tous les projets d'aménagement modifiant les conditions de travail, de sécurité, de santé des agents.

Les membres du CHSCT peuvent également procéder à des visites des locaux communautaires ainsi qu'à des enquêtes.

Instances consultatives regroupant à part égale des représentants du personnel et des élus de la Communauté d'Agglomération (soit 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour chacun des collèges).

LE DIALOGUE SOCIAL

Cette réunion se déroule chaque quadrimestre et permet aux Vice-présidents, représentants syndicaux et agents de l'administration, d'échanger sur des sujets variés relatifs à la carrière des agents, aux conditions de travail et à l'organisation ou encore sur le fonctionnement des services...

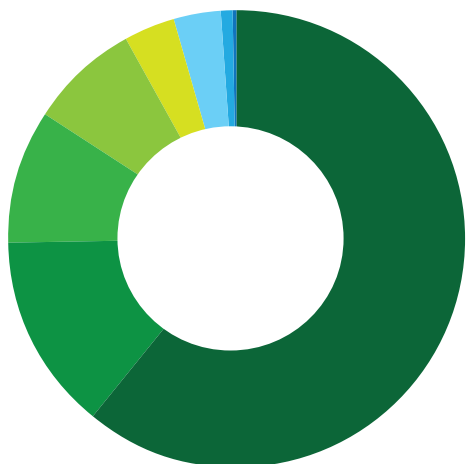
Les membres du Dialogue Social sont informés des évolutions législatives et réglementaires impactant la situation administrative des agents.

Des groupes de travail et comité de pilotage peuvent être également constitués dans le cadre du Dialogue Social, afin d'échanger sur des thématiques précises (formation des agents, modalités d'organisation du travail, etc.).

LES FINANCES

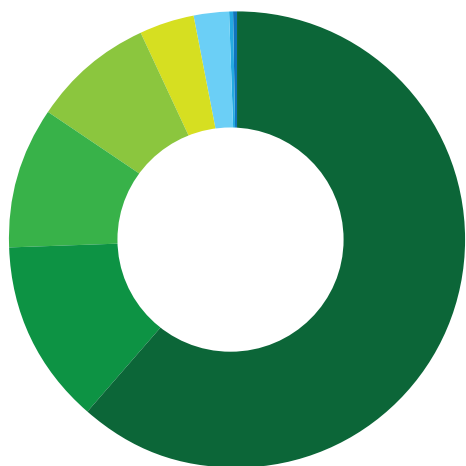
LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION COMPRENNENT UN BUDGET PRINCIPAL ET SEPT BUDGETS ANNEXES.

Les recettes globales de la collectivité en 2022 représentaient 98 975 883 €.



Principal	: 60 439 079 € (61,06%)
Déchets Ménagers et Assimilés	: 13 541 190 € (13,68%)
Mobilités et transition énergétique	: 9 472 966 € (9,57%)
Assainissement	: 7 723 557 € (7,80%)
Cité de l'Entreprise	: 3 515 060 € (3,55%)
Eau	: 3 291 005 € (3,33%)
GEMAPI	: 986 013 € (1%)
Site d'Azé	: 7 013 € (0,01%)

Les dépenses globales de la collectivité en 2022 représentaient 91 417 735 €.



Principal	: 60 020 088 € (61,61%)
Déchets Ménagers et Assimilés	: 12 650 271 € (12,99%)
Assainissement	: 9 764 036 € (10,02%)
Mobilités et transition énergétique	: 8 340 257 € (8,56%)
Eau	: 3 754 905 € (3,85%)
Cité de l'Entreprise	: 2 415 823 € (2,48%)
GEMAPI	: 433 204 € (0,44%)
Site d'Azé	: 39 151 € (0,04%)



LE BUDGET PRINCIPAL

LES FAITS MARQUANTS

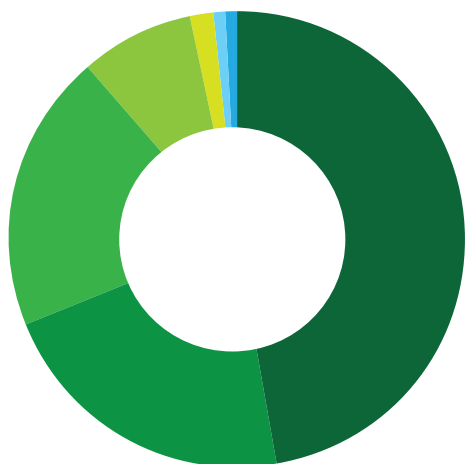
L'année 2022 a été marquée par :

- Le retour à une activité normale des équipements communautaires (Petite Enfance, Conservatoire et Pôle Aquatique notamment) ;
- La poursuite des fonds de concours à destination des communes membres pour leur développement local, et leur voirie ;
- Le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de plus de 1,5 M€ à l'ensemble des communes dans le cadre du pacte financier et fiscal ;
- Le développement économique notamment les travaux pour le projet Saône Digitale.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 54 671 755 €

Les recettes de fonctionnement sont en hausse, en raison notamment de la dynamique de la fraction de TVA, de la revalorisation des bases d'imposition, de l'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales et enfin grâce à un niveau record de taxe de séjour.



■	Fiscalité des entreprises : 17 268 737 € (31,59%)
■	Fiscalité des ménages : 15 344 174 € (28,07%)
■	Dotations et participations : 14 036 096 € (25,67%)
■	Produits services : 5 745 021 € (10,51%)
■	Autres : 1 170 023 € (2,14%)
■	Taxe de séjour : 679 704 € (1,24%)
■	Reprise de provisions : 428 000 € (0,78%)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 50 253 647 €

Dont :

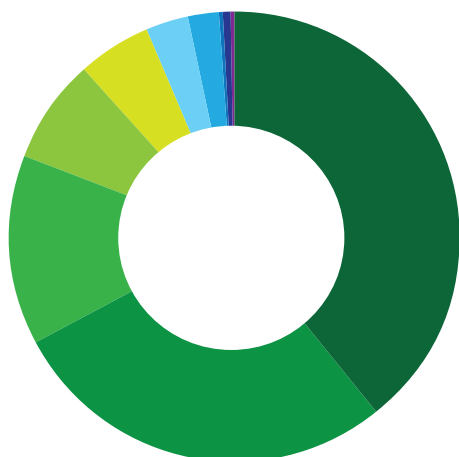
- Le poste des atténuations de produits qui représente près de la moitié du budget et en constitue le premier poste de dépenses. On retrouve, les **Attributions de Compensation (AC)** versées aux communes, pour 19 808 867 €.

- À cela s'ajoute la contribution de MBA au **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** pour 1 116 858 € et le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au bénéfice de toutes les communes depuis 2022, pour 1 537 983 €.

- Les **autres charges de gestion** pour 6 855 644 € constituent également une part importante du budget principal :

- La contribution pour le SDIS : 3 172 297 € ;
- La subvention au Théâtre - Scène Nationale : 624 600 € ;
- La subvention à l'OTC : 640 000 € ;
- La subvention pour le grand site de France Solutré Pouilly Vergisson : 278 000 € ;
- La contribution au PETR : 228 975 €.

Le poids des attributions de compensation est prépondérant en 2022, suivi par les dépenses de personnel.



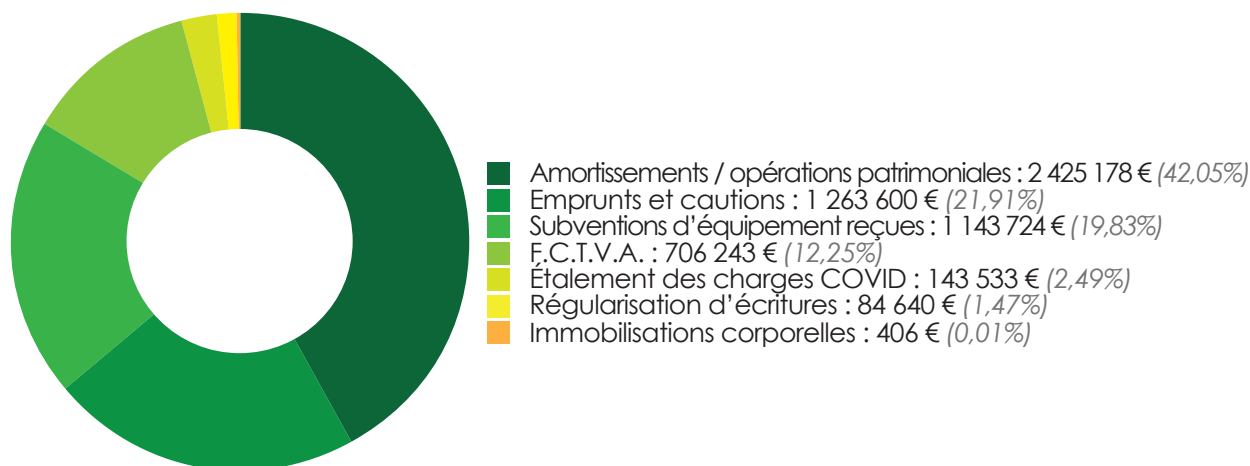
■	Attributions de compensation : 19 808 867 € (39,42%)
■	Dépenses de personnel : 13 974 687 € (27,81%)
■	Autres charges de gestion courante : 6 855 644 € (13,64%)
■	Charges à caractère général : 3 890 323 € (7,74%)
■	Opérations d'ordre : 2 568 711 € (5,11%)
■	Dotation de Solidarité Communautaire : 1 537 983 € (3,06%)
■	Contribution FPIC : 1 116 858 € (2,22%)
■	Charges exceptionnelles : 197 691 € (0,39%)
■	Charges financières : 179 427 € (0,36%)
■	Dotations aux provisions semi-budgétaires : 123 456 € (0,25%)

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 5 767 324 €

La collectivité a reçu des subventions d'équipement dont :

- Des soldes de subvention de l'État pour les travaux rue de la Grosne à hauteur de 599 272 € ;
- Une subvention (acompte) pour la mise aux normes de l'aire de grand passage de l'État à hauteur de 252 137 €.

Aucun emprunt nouveau n'a été contracté pour éviter un impact de remboursement d'emprunt sur les prochains exercices.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 9 766 441 €

Les dépenses d'équipements correspondent à :

- Des frais d'études concernant la faisabilité de la ZAE à Senozan, Laizé et le suivi de l'opération programme d'amélioration de l'habitat ;
- Des achats de terrain pour l'opération village des artisans, l'aménagement de la rue de la Grosne ;
- Des investissements relatifs à la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) ;
- Des travaux sur les équipements de MBA (Pôle Aquatique, Conservatoire et crèches notamment) ;
- L'acquisition de matériels informatiques et mobilier particulièrement pour le bâtiment Gambetta ;
- Diverses opérations d'équipement avec l'opération de renforcement et d'étanchéité de la structure du bassin sportif, le diagnostic pollution sur le site de l'aire des Belouses, la mise aux normes de la toiture du restaurant sur le site du Centre Aquatique.

Les subventions d'équipement versées (2 643 417 €), principalement aux communes dans le cadre des fonds de concours (1 818 583 €), aux organismes de logements sociaux (636 494 €), et aux organismes et personnes de droits privés dans le cadre de la prime pour l'aide à l'immobilier (101 154 €).

L'Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2022 pour financer ses projets.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 10 464 681 €.



- Dépenses d'équipements : 4 200 137 € (43,01%)
- Remboursement emprunts : 2 047 228 € (20,96%)
- Fonds de concours versés : 1 818 583 € (18,62%)
- Subventions d'équipement versées : 824 833 € (8,45%)
- Autres immobilisations financières : 808 645 € (8,28%)
- Reprise subventions et divers : 67 015 € (0,69%)

✓ LES BUDGETS ANNEXES

DÉCHETS MÉNAGERS

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement : 12 270 630 €,

dont :

- La fiscalité pour 9 272 742 € ;
- Les subventions d'exploitation pour 1 029 846 € ;
(principalement la participation des éco-organismes) ;
- Les produits des usagers pour 1 686 699 €.

Les dépenses de fonctionnement : 11 782 407 €,

dont :

- Les charges à caractère général pour 5 003 730 € ;
- Les charges de personnel pour 3 454 799 € ;
- Les contributions pour 2 727 247 € ;
- Les opérations d'ordre entre sections pour 553 858 € ;
- Les charges financières pour 9 965 €.

► INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement : 1 270 560 €,

correspondent notamment à des écritures des opérations d'ordre entre sections pour 553 858 €.

L'Agglomération a recouru à l'emprunt d'un montant de 454 000 € pour une durée de 20 ans à un taux fixe de 1,74%, en 2022, pour financer ses projets.

Les dépenses d'investissement : 867 864 €,

dont :

- L'achat de BOM et d'accessoires pour 317 882 € ainsi que du matériel de géolocalisation pour 24 354 € ;
- La signalétique en déchetterie pour 19 897 € ;
- L'acquisition de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées pour 53 556 € ;
- Le fonds de concours pour la vidéosurveillance des dépôts sauvages pour 14 614 € ;
- Le remboursement du capital des contrats de prêts en cours pour 129 825 € ;
- L'amortissement des subventions pour 34 243 €.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 865 366 €.



ASSAINISSEMENT

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement : 5 185 012 €,

dont :

- La vente de produits et principalement la redevance d'assainissement pour 4 287 491 € ;
- Les subventions d'exploitation, principalement les primes d'épuration de l'Agence de l'Eau pour 282 983 € ;
- Les autres recettes de gestion courante pour 28 034 € dont 22 020 € au titre d'une redevance de contrôle ;
- Les amortissements de subventions pour 582 250 €.

Les dépenses de fonctionnement : 5 102 811 €,

dont :

- Les charges à caractère général pour 1 496 360 € ;
- Les charges de personnel pour 1 103 319 € ;
- Les autres charges de gestion courante pour 4 605 € correspondant essentiellement à des créances admises en non-valeur ;
- Les charges financières pour 84 146 € ;
- Les amortissements pour 2 317 196 €.

► INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement : 2 538 545 €,

dont :

- Des amortissements pour 2 317 196 € ;
- Des subventions pour 67 500 € provenant du Département de Saône-et-Loire dans le cadre de la réhabilitation du réseau assainissement de Bussières et 19 294 € de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement sur le bassin versant du Bioux. L'Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses projets sur ce budget annexe.

Les dépenses d'investissement : 4 661 225 €,

dont :

- Le renouvellement de la station d'épuration de La Roche-Vineuse pour 1 094 154 € ;
- Les travaux en centre-ville de Mâcon pour 738 513 € ;
- Le renouvellement de l'Unité de traitement à Péronne pour 651 972 € ;
- L'extension de réseaux au stade des Burriers à La Chapelle-de-Guinchay pour 149 785 € ;
- La mise en séparatif de la route de Davayé et changement de tampons à Charnay-lès-Mâcon pour 78 333 € ;
- L'amélioration du réseau à Crêches-sur-Saône pour 69 846 € ;
- Les branchements et travaux de renouvellement à la Chapelle-de-Guinchay pour 69 279 € ;
- Les remboursements de prêt en capital pour 639 879 €.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 5 812 077 €.



EAU

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement : 1 999 386 €,

dont :

- La vente de produits et principalement la vente d'eau pour 1 866 410 € ;
- La redevance pour le contrôle d'une Délégation de Service Public pour 22 526 € ;
- L'amortissement de subventions pour 108 928 €.

Les dépenses de fonctionnement : 1 668 814 €,

dont :

- Les charges à caractère général pour 320 470 € ;
- Les charges de personnel pour 354 287 € ;
- Les charges financières pour 74 118 € ;
- Les amortissements pour 865 419 €.

► INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement : 1 291 619 €,

concernent essentiellement des amortissements pour un montant de 865 419,18 €.

L'Agglomération a recouru à l'emprunt d'un montant de 419 000 € pour une durée de 20 ans à un taux fixe de 1,74 %, en 2022, pour financer ses projets.

Les dépenses d'investissement : 2 086 092 €,

dont :

- Le montant des investissements pour études et travaux pour 1 168 448 € ;
- Les principales dépenses d'investissement ont concerné des études dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable et des travaux de renouvellement pour 82 805 €, d'extension et de raccordement de réseaux d'eau potable, notamment à Mâcon pour 723 855 €, à Charnay-lès-Mâcon pour 272 314 €, à Sancé pour 105 470 € ainsi qu'à Sennece-lès-Mâcon pour 47 578 €.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 5 154 178 €.



GEMAPI

(GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS)

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement : 660 819 €,

dont :

- La taxe GEMAPI pour 380 517 € ;
- Les attributions de compensation pour 246 280 €.

La taxe GEMAPI, créée pour financer les projets, représente 5 € par habitant.

Les dépenses de fonctionnement : 318 484 €,

dont :

- Les charges à caractère général pour 92 748 € ;
- Les charges de personnel pour 170 424 € ;
- Les contributions pour 23 941 € ;
- Les autres charges financières pour 1 273 € ;
- Les amortissements pour 14 298 €.



► INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement : 325 193 €,

dont :

- Des subventions pour 54 604 € ;
- Des amortissements pour 14 298 €.

L'Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses projets sur ce budget annexe.

Les dépenses d'investissement : 114 720 €,

dont :

- Des études pour 52 464 € (notamment pour le pont de l'Abîme, aménagement et la renaturation de cours d'eau aux abords de lagunages du bassin versant de la Denante) ;
- Des travaux sur la rivière Bonnetin (remplacement de busage) pour 29 251 € ;
- Le remboursement d'emprunts pour 10 509 €.

L'encours de dette au 31 décembre 2022 est de 100 520 €.

MOBILITÉS

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement : 8 378 828 €,

dont :

- La fiscalité pour 6 354 568 € ;
- Les subventions d'exploitation avec notamment un montant de 1 435 149 € de subventions versées par la région Bourgogne-Franche-Comté au titre du transfert des services de transport scolaire ;
- La redevance pour la mise à disposition de l'entrepôt et des véhicules et d'une partie de l'entrepôt à la SPL « Mobilités Bourgogne-Franche-Comté » pour 521 993 €.

Les dépenses de fonctionnement : 6 908 608 €,

dont :

- Les charges à caractère général pour 2 333 508 € ;
- Les charges de personnel pour 600 848 € ;
- L'exploitation du réseau de transport urbain par la société « Transdev » pour 3 706 841 €, le versement de 56 037 € au SIVOM Chaintré-Vinzelles et au RPI Azé – Saint Gengoux-le-National pour le transport des élèves ;
- Les aides à l'acquisition vélos pour 20 250 € ;
- Les remboursements versement transport pour 325 € ;
- Les amortissements pour 190 798 €.

► INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement : 1 094 138 €,

Il s'agit avant tout de l'écriture en réserve pour couverture du besoin en fonds de roulement de d'écritures d'amortissement. L'Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses projets sur ce budget annexe.

Les dépenses d'investissement : 1 431 649 €,

Les dépenses ont concerné le renouvellement du matériel roulant (acquisition de 4 bus), l'achat de vélos mis à disposition de l'Office de Tourisme Communautaire et des écritures de régularisation dans le cadre des pistes cyclables à Berzé-la-Ville. Il n'y a pas d'encours de dette dans ce budget annexe.



CITÉ DE L'ENTREPRISE

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement : 1 466 783 €,

dont :

- Des loyers pour 674 680 € et 29 926 € de remboursements de frais locatifs ;
- De la prise en charge par le budget principal à hauteur de 576 604 € pour couvrir le déficit de la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement : 1 466 783 €,

dont :

- Les charges à caractère général pour 286 870 € ;
- Les charges d'intérêts suite au contrat transféré par la Ville de Mâcon pour 65 954 € ;
- Les charges de personnel pour 50 380 € ;
- Les dotations aux amortissements pour 1 058 727 €.

► INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement : 2 048 277 €,

Elles concernent essentiellement des écritures d'amortissements pour 1 058 727 €.

L'Agglomération a recouru à l'emprunt d'un montant de 581 500 € pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 1,74%, en 2022, pour financer ses projets.

Les dépenses d'investissement : 949 040 €,

Elles consistent majoritairement en des remboursements d'annuité en capital d'emprunt transféré et des dépenses en lien avec les travaux du bâtiment D de la Cité de l'Entreprise. L'encours de dette au 31 décembre 2022 est de 4 626 576 €.

SITE D'AZÉ

Depuis 2015, ce budget annexe retrace la gestion et l'exploitation du camping communautaire situé sur le site des grottes d'Azé.

Courant 2020, un projet d'aménagement d'ensemble du site a été projeté : il se traduira concrètement par des travaux d'envergure à compter de 2023.

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement : 6 422 €,

dont :

- La subvention d'équilibre pour 3 354 € ;
- La redevance et refacturation à l'occupant du camping pour 3 068 €.

Les dépenses de fonctionnement : 6 422 €,

dont :

- Les charges à caractère général pour 5 832 € ;
- Les amortissements pour 590 €.

► INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement : 590 €.

Les dépenses d'investissement pour 32 729 €,

Elles concernent essentiellement des dépenses de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement du site. Il n'y a pas d'encours de dette dans ce budget annexe.



L'AGGLO EN SOUTIEN

LE PETR

MBA a approuvé le projet de territoire du PETR le 12 décembre 2019 puis, suite au renouvellement de l'organe délibérant, le 30 juin 2021. L'Agglomération a réaffirmé son souhait de garder la totale maîtrise de ses compétences en matière de développement économique, de tourisme, d'enseignement supérieur et d'aménagement de son territoire. Les seules compétences transférées au PETR sont :

- L'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur son périmètre ;
- L'instruction des projets portés par MBA relevant des différents dispositifs de contractualisation avec l'État, la Région, le Département de Saône-et-Loire et l'Union Européenne (notamment LEADER) gérés par le PETR.

Il revient aujourd'hui au PETR de mettre en œuvre son projet de territoire dans une convention territoriale qui doit préciser les missions déléguées par les EPCI au PETR pour être exercées en leur nom et pour leur compte.

Cette convention précisera également les conditions de cette délégation et les moyens attribués par l'EPCI concernée au PETR (durée, étendue, conditions financières, moyens humains) pour décliner de manière opérationnelle le projet de territoire.

Le PETR élabore actuellement le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour le compte de MBA et de 3 autres EPCI (CC Saint-Cyr Mère Boitier, CC du Clunisois, CC du Mâconnais-Tournugeois). La phase diagnostic a été finalisée en 2020 et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en 2021.

L'année 2022 a principalement été consacrée à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui devrait être finalisé fin 2023.

**CONTRIBUTION VERSÉE AU
PETR EN 2022**

228 975 € soit

3 € /  **habitant**

 **MÂCONNAIS
SUD BOURGOGNE**

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

L'AILE SUD BOURGOGNE

L'Aile Sud Bourgogne est née de la fusion, en 2018, de 3 associations soutenues par MBA : la Mission Locale, le CLLAJ et le PLIE, qui se sont réunis pour répondre aux besoins du public du bassin de Mâcon, Tournus et Cluny.

L'Aile a pour objet d'assurer la promotion et la mise en œuvre de stratégies territoriales de l'insertion, de la formation, de l'emploi pour tout public et d'accompagner les jeunes pour le logement autonome.

**COTISATION VERSÉE À L'AILE
EN 2022**

150 402 € soit

1,95 € /  **habitant**

 **Aile**
SUD BOURGOGNE

INSERTION
LOGEMENT
EMPLOI



LES FONDS DE CONCOURS

Les fonds de concours permettent à MBA, au-delà de ses compétences, d'accompagner financièrement ses communes membres dans la réalisation des projets qu'elles ont décidé de mettre en œuvre.

Engagée dans une démarche volontaire de développement équilibré de son territoire, pour la mandature 2020-2026, MBA poursuit la mise en place du fonds de concours « Aide au développement local » et du fonds de concours « voirie ». Dans le cadre de 2 autorisations de programme, le fonds de concours « voirie » est doté d'une enveloppe de 3 M€, et le fonds de concours « développement local » doté d'une enveloppe de 6 M€.

Ces fonds de concours financent exclusivement les opérations d'investissement, y compris les études qui y sont liées et pour lesquelles les communes sont maîtres d'ouvrage.

Le fonds de concours « Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs et maintien du commerce de proximité » pour les opérations « Centre-bourg » a été prorogé pour l'année 2022, avec mobilisation d'une enveloppe de 50 000 €, afin d'accompagner ses communes membres dans leurs objectifs de redynamisation des commerces.



CHIFFRES CLÉS 2022

- **1 512 906 €** attribués au titre du fonds de concours « développement local » pour accompagner 19 communes dans la réalisation de leur projet.
- **807 939,18 €** attribués au titre du fonds de concours « voirie » pour accompagner 15 communes dans la réalisation de leur projet.
- **3 708 €** attribués au titre du fonds de concours « revitalisation des centres-villes, centres-bourgs et maintien du commerce de proximité » pour l'action « centre-bourgs » pour accompagner 2 communes dans la réalisation de leur projet.

2. ENTREPRENDRE AUX PORTES DE LYON

p. 26 • La mission économique

p. 32 • L'aménagement



LA MISSION ÉCONOMIQUE

Afin de répondre à la demande des entreprises et être au plus près des acteurs économiques, le service Mission Économique est installé dans les locaux de la pépinière d'entreprises, au cœur de la Cité de l'entreprise.

LES DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS

Au titre de sa compétence développement économique, la pépinière d'entreprises, située au sein de la Cité de l'entreprise, a été mise à disposition de MBA.

1. La pépinière d'entreprises : gérée par MBA depuis 2016

En 2022, la pépinière d'entreprises a accompagné et hébergé 7 entreprises :

- Phusis : entrée le 01/05/2019 et sortie le 10/06/2022,
- Aum Biosync : entrée le 01/11/2018 et transférée à la Cité de l'Entreprise le 01/02/2022,
- Piquoti : entrée le 01/07/2019 et sortie le 15/12/2022,
- Wooskill : entrée le 01/02/2022 et transférée à Gambetta le 01/12/2022,
- 1 KM à Pied : entrée le 01/09/2022,
- Orgavita : entrée le 01/09/2022,
- Centrale Digitale : entrée le 01/09/2022.

2. La Cité de l'entreprise : gérée par MBA depuis janvier 2021

Au cours de l'année 2021, la politique tarifaire de la Cité de l'entreprise a été revue.

Dans un souci permanent d'amélioration du service lié à la gestion de ce complexe, le 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire a délibéré en faveur d'une évolution du règlement intérieur qui régit les règles de fonctionnement de la Cité de l'entreprise.



Outre quelques adaptations techniques et financières des loyers, les principales évolutions concernent la facturation des charges liées à la gestion de l'équipement. *Toutes ces nouvelles dispositions seront applicables au 1^{er} janvier 2023.*

Ainsi, pour permettre une meilleure visibilité dans la gestion de l'entreprise, un forfait annuel concernant les charges techniques et de maintenance pour chaque bâtiment a été créé.

S'agissant des charges de fonctionnement et de fluides, un système de provisions mensuelles a été créé pour permettre une meilleure répartition des dépenses auprès des entreprises.

En 2022, la Cité de l'entreprise hébergeait 20 entreprises :

► 2 sociétés ont quitté leurs locaux :

- Vilux : entrée le 01/07/2021 et sortie le 11/02/2022 ;
- UBI Transport : entrée le 01/01/2013 et transférée à Gambetta le 01/08/2022.

► 4 sociétés se sont installées :

- Aum Biosync : (*applications & data-science pour équipes à horaires atypiques*) a intégré des locaux tertiaires dans le bâtiment MA après avoir été hébergée et accompagnée durant 3 ans à la pépinière,
- Agence Web Polygone : (*agence innovante de création de sites internet*) s'est installée dans un bureau dans le bâtiment MC,
- Planète + : (*bureau d'études et fournisseur d'équipements d'énergie solaire*) occupe des locaux tertiaires dans le bâtiment T,
- Tekna : (*leader mondial des poudres métalliques*) en complément de ses locaux dans le bâtiment N, occupe maintenant aussi des locaux tertiaires dans le bâtiment T.

3. ZA Teppes Soldat à Péronne

Vente de terrains :

- Maid Couzon : (*commerce de gros interentreprises de matériel agricole*) vente signée le 9 décembre 2022 pour une surface de 5 678 m².

4. ZAC Europarc

Vente de terrains :

- Maroquinerie Thomas : (*atelier de fabrication de maroquinerie de luxe*) vente signée le 13 mai 2022 pour une surface de 25 176 m² ;
- Extratôle : (*fabrication de pièces en tôlerie fine*) vente le 7 décembre 2022 pour une surface de 11 990 m².

Compromis de vente :

- Planète + : (*bureau d'étude et d'installation de panneaux photovoltaïques*) compromis signé le 20 juillet 2022 pour une surface de 1 553 m² ;
- Bouchet Sarrat : (*travaux de menuiserie métallique et serrurerie*) compromis signé le 14 octobre 2022 pour une surface de 1 713 m².



LES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Attribution d'une subvention à 7 sociétés éligibles au règlement d'intervention de MBA en matière d'immobilier d'entreprise



TOTAL : 30 000 €

- Association M'AMUSER GRANDIR, à Mâcon
Création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
8 000 €
- Association LES PETITS LIONCEAUX, à Saint-Symphorien-d'Annelles
Création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
5 000 €
- SAS LTMC – La Cabane d'Achille et Camille, à Mâcon
Création d'une structure privée d'accueil collectif de la petite enfance
5 000 €
- MA CHAMBRE A SAINT AMOUR, à Saint-Amour-Bellevue
Création de deux chambres d'hôtes
3 000 €
- SARL CHATEAU DE VERNEUIL, à Charnay-lès-Mâcon
Création d'hébergement collectif
3 000 €
- SARL FREDERIC MERLE, à Bussières
Extension d'un bâtiment de production
3 000 €
- SARL JACOULOT, à Romanèche-Thorins
Création d'un bâtiment de production
3 000 €



SALON SIMI

Du 6 au 8 décembre 2022, à Paris

MBA, Dijon Métropole, Le Grand Chalon et la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau ont exposé ensemble au salon dédié aux acteurs de l'**industrie immobilière**.

Ce sont plus de 30 représentants de sociétés (promoteurs, investisseurs et constructeurs de locaux d'activités) qui se sont donnés rendez-vous sur le stand et ont été reçus par la Mission économique de MBA. **Cette année a été marquée par un nombre important de contacts spécialisés dans l'efficacité énergétique et les nouvelles méthodes de constructions plus durables.**

Deux projets industriels potentiellement intéressés par notre territoire devront être étudiés plus particulièrement dans l'année à venir.

Pour conclure, le constat commun qui est ressorti de ce salon, d'une manière générale, concerne la rareté du foncier sur les territoires qui pousse **les acteurs de l'immobilier d'entreprises à mieux consommer et proposer des solutions innovantes !**

Quelques chiffres pour cette édition : 26 000 visiteurs, 450 exposants et 150 conférences.

INOBYZ, ACCÉLÉRATEUR DE START-UPS

L'association « INOBYZ » a pour objet l'accompagnement de start-ups par une double offre :

- L'appui à la stratégie, à la recherche de fonds, à la mise sur le marché et à la gestion d'entreprise, réalisé de manière bénévole par les membres du bureau ;
- Le financement de prestations externes pour favoriser le passage du cap des 3 ans.

Depuis 2016, l'association a accompagné plusieurs start-ups à fort potentiel sur le territoire, pour lesquels est projetée 10 millions d'euros de levée de fonds et 75 emplois générés dans les prochaines années.

Fort de ces quelques années d'exercice, les membres du bureau de l'association ont exposé les constats suivants :

- La réussite du modèle : pérennité de toutes les entreprises accompagnées à l'exception de l'une d'entre elles, consolidation des modèles économiques et commerciaux ;
- La limitation des possibilités, en nombre et en qualité d'appui, du fait de la disponibilité contrainte de la ressource bénévole mobilisée sur l'accompagnement ;
- La nécessité d'investir sur la promotion de l'accélérateur pour intégrer de nouveaux projets ;
- L'opportunité de financement, via des fonds privés, qui permet d'amorcer la professionnalisation de l'association « INOBYZ » par le recrutement d'un chargé d'accompagnement.

Par délibération du Conseil Communautaire du 7 avril 2022, MBA a décidé de soutenir cette professionnalisation et accroître le nombre de projets accompagnés pour un montant global de 132 000 € réparti comme suit :

- 32 000 € pour le fonctionnement de l'association ;
- 100 000 € au titre de son action en matière de financement de prestations externes en faveur des entreprises accompagnées.

En 2022, 8 start-ups à fort potentiel ont été accompagnées :

- **ORGAVITA** : Accompagner les professions paramédicales dans leur digitalisation pour leur simplifier les tâches administratives et dégager plus de temps pour leurs patients.
- **WOOSKILL** : Rendre accessible les conseils des experts de chaque domaine auprès du plus grand nombre grâce à la visioconférence.
- **CENTRALE DIGITALE** : Rendre accessible l'ensemble des canaux de ventes en lignes aux PME.
- **1 KM À PIED** : Réaffecter les salariés terrains pour les employeurs multi sites. Gain de temps et d'argent pour les salariés, outil de marque employeur et engagement RSE pour l'entreprise.
- **RECHARGE+** : Réservation entre particuliers de bornes de recharges de véhicules électriques partout en France.
- **WEELYKE** : Site spécialisé dans l'achat et la vente de véhicules électriques et hybrides.
- **ATAILOR** : Site internet de mise en relation entre le client et des couturiers du monde entier. Un vêtement d'exception sur mesure, au prix du prêt à porter.
- **BAMBOCHE** : Site internet regroupant l'intégralité des événements et activités à proximité.



**DEPUIS 2016,
L'ACCÉLÉRATEUR DE
START-UPS INOBYZ
C'EST...**



des conseils
personnalisés



des start-ups
à fort potentiel
accompagnées



10 millions d'€
de levée de fonds



75 emplois
générés dans les
prochaines années

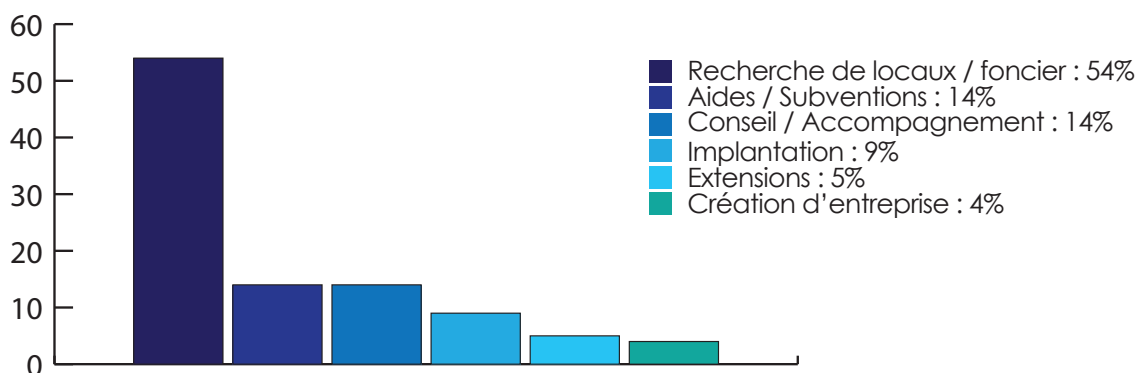
AUX CÔTÉS DES PORTEURS DE PROJETS

En 2022, la mission économique a traité **43 demandes d'accompagnement d'entreprises** dans leur recherche de foncier ou de locaux principalement. Avec l'ensemble de ses partenaires, MBA oriente, met en relation et accompagne les projets des créateurs et chefs d'entreprises du territoire.

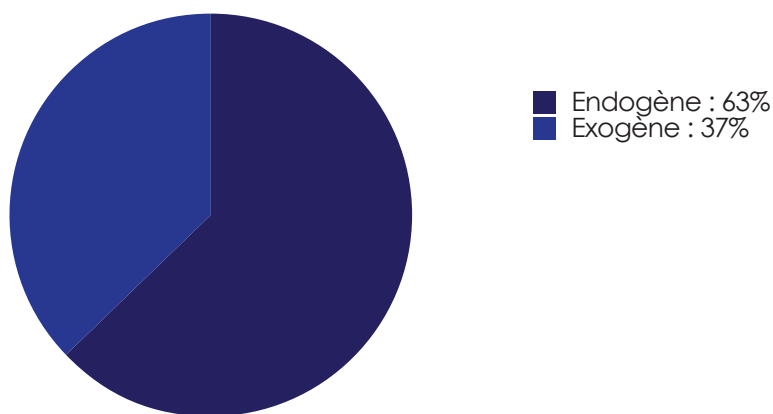
La recherche de foncier reste la principale demande des porteurs de projets qui, dans un contexte de pénurie de terrains à destination du développement économique, se tournent vers les collectivités pour les accompagner. Cependant, cette pénurie provoque un phénomène de « chasse au terrain » qui rend difficile la maîtrise de l'aménagement du territoire avec des implantations diffuses et parfois non pertinentes. Le tissu local déjà implanté représente la part la plus importante de l'activité de la mission économique en terme de nombre de projet.



Graphique : Services apportés aux porteurs de projets, en 2022



Graphique : Types de développement des projets, en 2022



PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les travaux à la Cité de l'entreprise

La réhabilitation du bâtiment D a commencé, il offrira, une fois rénové, près de 500 m² d'espaces de bureaux et plus de 200 m² de surfaces d'ateliers.

Cette opération est en partie financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La livraison de ce chantier est prévue en 2023.

L'IMMEUBLE GAMBETTA DEVIENT UN TIERS-LIEU DE TRAVAIL PARTAGÉ DE L'INNOVATION

L'inauguration s'est déroulée le 19 octobre 2022.

Cet immeuble emblématique est devenu un lieu « totem French Tech » en Bourgogne-Franche-Comté.

Soutenir les dynamiques entrepreneuriales locales autour de l'innovation fait partie des objectifs de ce tiers-lieu.

Il a été pensé et conçu pour accueillir des événements tels que des conférences, des tables rondes, des formations autour de la tech ou encore de l'entrepreneuriat.

Il accueille le siège de la société Ubi Transport ainsi qu'une nouvelle start-up, Wooskill, spécialisée dans le partage de compétences en ligne.

L'objectif : Travailler en écosystème pour favoriser le maillage territorial et faire rayonner la région au niveau national.

Coût global de l'opération : 5 000 000 € HT environ.

Subventions :

- 300 000 € de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du dispositif « hébergement collectif d'entreprises »,
- 85 000 € de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre des Tiers lieux Numériques,
- 800 000 € au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
- 475 000 € au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).



LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



■ INOBYZ : 132 000 €
■ DECA BFC : 15 000 €
■ BGE Perspectives : 10 000 €
■ Initiative S&L : 5 000 €
■ JSL Trophées des entreprises : 3 600 €

TOTAL : 165 600 €



LES DÉFIS 2023

- Recenser les zones d'activités et la disponibilité foncière du territoire pour le développement économique,
- Commercialiser les espaces de nouveau disponibles à la Cité de l'entreprise
- Commercialiser les premiers terrains sur la nouvelle ZAC d'Hurigny.



L'AMÉNAGEMENT

MBA souhaite exercer pleinement ses compétences en matière d'aménagement et de développement économique en mettant en œuvre un programme ambitieux décliné autour de plusieurs projets d'envergure, répondant aux besoins des acteurs locaux.

LA RÉHABILITATION DE LA RUE DE LA GROSNE

Véritable liaison entre le port de Mâcon et les axes autoroutiers, la rue de la Grosne a subi un flux de circulation exponentiel, inhérent au développement de l'activité d'Aproport, plateforme d'échanges multimodaux entre le ferroviaire, le routier et le fluvial.

En effet, depuis mars 2019, l'une des 5 lignes d'autoroute ferroviaire nationales reliant Calais à Le Boulou et s'arrêtant à Mâcon, décuplait l'usage de cette voie. Le nombre de véhicules journaliers pouvant atteindre la barre des 1500 (dont 700 poids lourds) les 1450 mètres de longueur de la rue de la Grosne n'étaient donc pas conçus pour supporter un tel trafic.

Par conséquent, une réfection du revêtement et des aménagements axés sur la sécurisation des véhicules en transit, des piétons, comme des cyclistes, a été au cœur de ces travaux. L'aménagement d'une zone cyclable a également été imaginé.

Pour rappel :

La rue de la Grosne dépendait à la fois de MBA pour la partie située entre l'échangeur de l'A406 et l'entrée d'Aproport, et de la Ville de Mâcon pour la partie située entre Aproport et la rue des Frères Lumière.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 1 016 000 € TTC (maîtrise d'œuvre, études et travaux). Les dépenses ont été partagées entre MBA et la Ville de Mâcon, et subventionnées en partie par l'État.



DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA CITÉ DE L'ENTREPRISE

La Cité de l'entreprise s'apprête à proposer de **nouvelles surfaces à destination des entreprises**.

En effet, **le bâtiment D est en cours de réhabilitation et offrira, une fois rénové, près de 500 m² d'espaces de bureaux et plus de 200 m² de surfaces d'ateliers !**

Le programme du chantier s'annonce chargé : travaux de démolition, rénovation thermique, mise aux normes accessibilité et aménagement intérieur de qualité...

La livraison de ce chantier est prévue avant l'été 2023.



LA CRÉATION DE DEUX ZAC

• La ZAC « Saône Digitale » à Mâcon :

Cité fluvestre d'activités numériques tertiaires, Saône Digitale est un parc économique dernière génération agrémenté de parcours sportifs, espaces de loisirs, lieux de détente et espaces de restauration pour accueillir les emplois de demain.

Saône Digitale est un vaste programme de requalification de friche industrielle située au sud de Mâcon.

Porté par MBA, en partenariat avec la Ville de Mâcon, la CCI de Saône-et-Loire et les Voies Navigables de France, ce projet unique sur le Val de Saône a pour but de proposer aux locataires de la Cité de l'entreprise, un lieu d'installation pérenne sur le mâconnais, en répondant notamment aux nouvelles tendances liées à la qualité de vie au travail. Ainsi, espaces verts, équipements de loisirs, art monumental, parcours sportifs et qualité architecturale seront intégrés à l'aménagement global du site.

Ce sera également un outil essentiel pour répondre à la demande émanant de la Métropole lyonnaise.



• La ZAC de « La Grisière » à Hurigny :

Compte tenu de la situation privilégiée du site, à proximité immédiate de Mâcon, MBA souhaite tirer profit de ce tènement foncier pour permettre la poursuite du développement économique de l'Agglomération et ce, dans la stricte continuité du plan local d'urbanisme d'Hurigny.

Il est donc apparu opportun pour MBA, d'engager une procédure de ZAC sur ce périmètre en vue de donner satisfaction aux demandes d'implantations.

Ces deux ZAC font désormais l'objet d'un contrat de concession d'aménagement entre MBA et la SPL71.

Dans les deux cas, les premiers travaux d'aménagement démarreront en 2023.



LES DÉFIS 2023

- Amorcer les travaux du « siège 2 » afin d'accueillir la Direction de la Petite Enfance,
- Lancer les travaux d'aménagement du camping d'Azé,
- Démarrer et livrer les travaux du multi-accueil des Tilleuls,
- Commencer les travaux de réaménagement de l'aire des Belouses des gens du voyage.

3. PROFITER D'UN TERRITOIRE DURABLE

- p. 36** • L'eau potable
- p. 40** • L'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines
- p. 44** • La GEMAPI
- p. 46** • Les déchets
- p. 52** • Les mobilités durables
- p. 54** • Le PCAET



L'EAU POTABLE

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse importante qui a engendré des restrictions d'usage de l'eau. Ces épisodes de canicule et de sécheresse ont rappelé l'importance de la préservation de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique. En 2022, le contrat territorial avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a été finalisé. Il porte sur un montant global de 13 526 096 € avec une aide globale de l'Agence de l'Eau à hauteur de 5 548 305 € sur 3 ans (de 2022 à 2024) et couvre toutes les compétences du petit cycle et du grand cycle de l'eau.

PRÉSERVER LA RESSOURCE

La compétence eau potable s'exerce en direct sur **7 communes** de MBA. Pour les autres, la gestion est portée par **4 syndicats** d'eau potable.

Excepté pour Sologny, qui est en régie, les modes de gestion sont des Délégations de Services Publics (DSP).

L'année 2022 a vu le **lancement du schéma directeur d'eau potable** et la réalisation des deux premières phases correspondant au diagnostic, à la projection des besoins futurs et à la modélisation des réseaux.

L'année 2022 a également permis l'**élaboration du cahier des charges du marché** concernant la préservation de la ressource.

LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION

LE TAUX DE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL

Un effort particulier a été réalisé sur le renouvellement des réseaux puisque 4 485 ml de canalisations ont été changées, représentant 1,3% du linéaire total.

Dans plusieurs situations, ce renouvellement s'est fait en lieu et place des canalisations existantes, avec mise en œuvre d'alimentations provisoires. Ceci dans un souci de rapidité d'exécution et de moindre encombrement du sous-sol.



Fonçage sous Route Départementale pour extension, à Sennecé-lès-Mâcon



Couvertures amovibles

LA PRODUCTION

Parrallèlement, **MBA a investi dans son outil de production** en installant des couvertures amovibles sur les bassins de filtration primaire. En effet, ces derniers étaient à l'air libre et rendaient ainsi l'eau vulnérable aux diverses agressions extérieures et à la pollution.

Par ailleurs, courant juin 2022, des travaux de changement d'équipements ont été réalisés (colonne de refoulement dans la bêche d'exhaure, pompe du puits n° 13) et le puits n° 9 a été régénéré.

Ces travaux de régénération ont consisté au nettoyage des barbacanes à l'aide d'une lance haute pression par des scaphandriers.



Changement de la colonne de refoulement et de la pompe du puits n°13 - Nettoyage des barbacanes

LA QUALITÉ DE L'EAU

■ La détection de plomb au quartier de Flacé à Mâcon

En juin 2021, lors des contrôles périodiques menés par l'Agence Régionale de Santé, un taux de plomb dépassant la limite réglementaire avait été mesuré dans l'école Henri Matisse, à Flacé.

Les enquêtes, réflexions et analyses menées à la fin de l'année 2021 n'ayant pas permis de déterminer la source précise du relargage, MBA avait pris la décision de renouveler la canalisation de distribution de la rue concernée.

Ces travaux ont été menés entre janvier et avril 2022.

Un plan d'actions complémentaires a été élaboré afin de contrôler l'évolution du taux de plomb mesuré dans le groupe scolaire et une campagne d'analyses a été menée en concertation entre MBA, Mâconnaise des Eaux (exploitant) et la Ville de Mâcon pour le groupe scolaire.

Ainsi, 51 prélèvements ont été effectués sur plusieurs points et sur 12 journées réparties dans l'année.

Ces analyses ont permis de constater un retour à des valeurs conformes à l'automne 2022.

MBA souhaite néanmoins poursuivre son programme de renouvellement des canalisations anciennes dans le réseau amont afin d'éliminer tout risque de contamination de l'eau par le réseau public et a donc programmé des travaux en 2023 pour ce secteur.

■ La détection de Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est un produit chimique, purement synthétique, principalement utilisé pour l'élaboration du PVC.

Le PVC a de multiples usages, dont la fabrication de canalisations, qui peuvent être utilisées pour la distribution d'eau potable.

Le CVM présent dans l'eau du robinet provient essentiellement de certaines canalisations en PVC fabriquées avant 1980. Il est diffusé dans l'eau, par contact, et cette diffusion est d'autant plus grande lorsque les températures sont élevées et que le temps de contact est important.

La limite de qualité pour l'eau du robinet est fixée à 0,5 µg/L, en application de la réglementation européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. L'épisode caniculaire de l'été 2022 a mis en évidence un taux de CVM supérieur à cette limite dans le réseau d'un hameau de la commune de Sologny, où le réseau est intégralement composé de PVC des années 1970.

Des purges de réseau ont donc été mises en œuvre pour limiter le temps de contact dans les canalisations, et MBA a décidé de renouveler l'intégralité du réseau et des branchements du hameau.

En effet, il a été jugé nécessaire et rassurant d'éradiquer la totalité des canalisations potentiellement à risque dans ce secteur. Les travaux sont prévus à partir de mars 2023 dans l'optique d'un renouvellement total avant les premières chaleurs.

MBA mène parallèlement une étude sur le reste de la commune de Sologny où le PVC a été majoritairement utilisé pour la construction du réseau.

Une campagne de mesure est prévue en 2023 sur les secteurs des Bois et du Chemin de la route, identifiés comme prioritaires par la modélisation qualitative du réseau.



EN BREF

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés.

Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques.

Il est possible de consulter les résultats de la qualité de l'eau du robinet dans chaque ville en consultant le site internet du Ministère chargé de la santé. Ces résultats sont régulièrement actualisés.

LA SÉCHERESSE

Quatre niveaux d'alerte existent pour la gestion de la sécheresse :

- **Vigilance** : information et incitation auprès des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau ;
- **Alerte** : réduction des prélèvements à des fins agricoles, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, ... ;
- **Alerte renforcée** : réduction des prélèvements agricoles plus forte, restriction d'horaires d'arrosage plus importante jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements ;
- **Crise** : arrêt des prélèvements non prioritaires y compris les prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

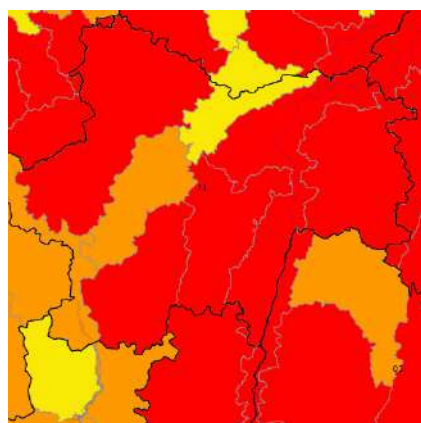
En 2022, 80 jours ont été régis par des arrêtés préfectoraux, en Saône-et-Loire, dont 64 jours avec des restrictions d'usage de l'eau.

Pour la commune de Saint-Laurent-sur-Saône, dépendant du département de l'Ain : ce sont 135 jours de sécheresse qui ont été totalisés, dont 107 jours comportant des restrictions d'usage de l'eau.

Par conséquent, MBA a proposé des visuels, via son site internet, afin de pouvoir traduire de façon plus pédagogique les restrictions d'usage imposées par arrêté préfectoral.

Pour autant, l'analyse des volumes distribués et consommés en 2022, ne montre pas de baisse significative de consommation pendant les périodes de restrictions d'usage de l'eau.

Ainsi, un travail spécifique de communication sera à mener pour la sensibilisation des usagers, y compris des collectivités, et une politique tarifaire incitative aux économies d'eau sera étudiée dans le cadre du schéma directeur d'eau potable.



LES DÉFIS 2023

- Lancer l'étude de préservation de la ressource en eau,
- Démarrer les travaux de régénération et de sécurisation des puits du captage de Sancé,
- Poursuivre le schéma directeur eau potable,
- Anticiper la reprise de compétence EAU en direct sur tout le territoire.



L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

L'année 2022 ayant été particulièrement sèche, le réseau a moins souffert qu'en 2021 de montées en charge et de débordements consécutifs à l'introduction d'eau claire météorique dans les réseaux.

LES MODES DE GESTION

Deux nouvelles Délégations de Service Public (DSP) ont été attribuées :

- Senozan à SUEZ ;
- Saint-Martin-Belle-Roche à SUEZ.

Concernant l'assainissement non collectif, 2022 voit la reprise en régie du service sur la totalité du territoire.

Le Cycle de l'Eau, c'est aussi treize communes où l'assainissement est géré directement par la cellule technique.

Le suivi régulier comprend entre autres, la vérification du fonctionnement normal des installations, le relevé des compteurs (électrique, fonctionnement des pompes), le remplissage du cahier de suivi, l'évacuation des déchets ainsi que quelques analyses sur les boues activées...

La cellule technique réalise également des contrôles de conformité d'assainissement. Au total, ce sont plus de **120 contrôles de raccordement qui ont été réalisés en 2022**, à l'occasion des ventes ou de vérifications initiales suite au raccordement.



Le suivi régulier des installations est le suivant * :

* Hors problème technique signalé par une alarme ou par un riverain, un élu ou un employé communal.

Type d'installation	Nombre d'installation	Nombre d'intervention
Lagunage	11	1 fois par semaine
Filtre planté de roseaux	4	1 fois par semaine
Boues activées à Varennes-lès-Mâcon	1	1 fois par semaine
Boues activées à La Roche-Vineuse	1	2 fois par semaine
Postes de relèvement (sur réseau)	9	1 fois par semaine
Déversoirs d'orage	29	1 fois par mois

La cellule technique réalise également des contrôles de conformité d'assainissement. Au total, ce sont plus de **120 contrôles de raccordement qui ont été réalisés en 2022**, à l'occasion des ventes ou de vérifications initiales suite au raccordement.

L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE COLLECTE ET D'ÉPURATION

Conformément aux orientations prévues dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau « RMC 2019-2024 », MBA a décidé de réaffirmer son engagement par la conclusion d'un contrat territorial pour la période 2022-2024. Celui-ci engage MBA à la réalisation d'un programme d'actions ciblées et subventionnées sur une période définie qui s'inscrit dans les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 et qui couvrent l'ensemble du cycle de l'eau (études globales sur MBA, schémas directeurs, travaux en assainissement, eau potable et GEMAPI).

À ce jour, le contrat englobe pour MBA, différentes actions portant sur l'assainissement pour un montant global de plus de 8M € pour une aide de l'Agence de 35%.

Le programme d'actions a été élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la DDT et la DREAL afin qu'il réponde au mieux aux objectifs du SDAGE et des nécessités du territoire.

LES UNITÉS D'ÉPURATION

Les travaux de la station d'épuration de La Roche-Vineuse se sont finalisés en juin 2022.

Les travaux de la station d'épuration de Péronne ont débuté en mai 2022.

La mise en route de la nouvelle station de type Rhizosph'air (première de ce type installée en Saône-et-Loire) a eu lieu fin novembre.

Afin de permettre une meilleure tenue des boues de la station d'épuration de Mâcon, de la sciure y a été incorporée. Par ailleurs, le stockage des boues a été étendu à une nouvelle plate-forme située à proximité de la station.

Des travaux importants ont été menés sur la station d'épuration de Saint-Symphorien-d'Ancelles comme la mise en place d'un classificateur de sables en lieu et place du vieux système de dessablage, la révision complète de l'un des



ponts-brosses et divers renouvellements de pompes et de débitmètres.

Le délégataire a instrumenté le poste de relèvement « Les Cadots » afin de quantifier les volumes apportés par le réseau à la station d'épuration de Crêches-sur-Saône.

Les campagnes RSDE ont repris en 2022 et se termineront en 2023, pour les systèmes de collecte de Mâcon, Saint-Symphorien-d'Ancelles et Crêches-sur-Saône.

LA COLLECTE

De nombreux travaux de réhabilitation, d'extension et de mise en séparatif ont été réalisés courant 2022 :

- **À Mâcon :**

Place aux herbes, Place Poissonnière, rues Dombey et Carnot. Des mises en séparatif ont été réalisées sur des perpendiculaires à la rue de la Liberté pour laquelle les travaux d'assainissement sont programmés en 2023 : Cité des Chailloux, Impasse des Chailloux et rue Malcus.

Enfin, la rue Batillat a également fait l'objet d'une mise en séparatif et d'une reprise des branchements.

- **À Crêches-sur-Saône :**

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif ont été menées rue des Carons, chemin de Signeret et rue des Martollets et des travaux de réhabilitation ont été menés rue des Vignes Blanches et rue de Savys, en lien avec des travaux d'aménagement de la voirie.

- **À Vinzelles et à Chaintré :**

Des travaux d'aménagement ont été effectués rue de la Cense. De la même manière sur Chaintré, une réhabilitation impasse de la Cure a été réalisée suite à une problématique de salubrité.

- **À Romanèche-Thorins :**

Des travaux de mise en séparatif ont été entrepris Place Benoit Racllet : ce qui a permis de supprimer un déversoir d'orage. Par ailleurs, les travaux d'aménagements d'un nouveau giratoire ont nécessité le diagnostic et le remplacement du réseau pluvial.

- **À La Chapelle-de-Guinçay :**

De nombreux travaux de réhabilitation ont été réalisés tant en assainissement qu'en pluvial, notamment rue Port Jean Gras.

Sur le système de collecte de la STEP de Fuissé, des investigations (inspection télévisuelle – 4 600 mètres) ont été menées sur le réseau pluvial et d'assainissement d'une grande partie du bourg dans le but de réhabiliter les réseaux d'Eaux Pluviales mais également dans le but d'éliminer les Eaux Claires Parasites (ECP) dans le réseau des Eaux Usées.

Ces travaux sont programmés pour 2023.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

En 2022, la réhabilitation de 14 installations d'ANC présentant des nuisances a été aidée. Ces aides s'élèvent à un total de 39 600 € pour les usagers.

Les contrôles périodiques ont notamment été réalisés sur les communes de La Roche-Vineuse et Azé.

Ainsi, **80 contrôles périodiques de bon fonctionnement, 35 contrôles dans le cadre d'une vente et 29 contrôles dans le cadre de travaux ont été réalisés.**



Rue des Carons à Crêches-sur-Saône
Mise en séparatif par la pose d'un réseau pluvial



Rue des Carons à Romanèche-Thorins
Mise en séparatif par la pose d'un réseau Eaux Usées



CHIFFRES CLÉS

- Plus de 650 kms de réseaux d'assainissement,
- 32 stations d'épuration,
- 18 communes gérées en régie,
- 15 Délégations de Services Publics (DSP),
- Plus de 1 800 installations d'Assainissement Non Collectif (ANC).

LES EAUX USÉES NON DOMESTIQUES

En octobre 2022, l'activité de production de la société Euroserum, située à Saint-Martin-Belle-Roche, s'est arrêtée définitivement.

Des effluents artificiels ont continué d'être générés pour permettre à la STEP de fonctionner, malgré la baisse de charge, en attendant la mise en œuvre de travaux de sous-dimensionnement de l'outil de traitement en 2023.

2022 a également vu l'arrivée d'une personne en charge des effluents non domestiques et le redémarrage de l'**opération collective « Detox'Eau » visant à réduire les pollutions par les micropolluants induites par les activités économiques.**

Suite à la campagne nationale de mesure des micropolluants dans les rejets de stations d'épuration urbaines, la rédaction des diagnostics vers l'amont pour les stations de Mâcon, Crêches-sur-Saône et Saint-Symphorien-d'Ancelles a été finalisée.

Ces diagnostics permettront de donner un plan d'actions visant à réduire les rejets de substances identifiées comme « significatives ».



DETOX'EAU EN BREF

POUR UNE MEILLEURE GESTION DES EFFLUENTS INDUSTRIELS

MBA, la CCI Métropole de Bourgogne et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) ont signé le contrat « DETOX'EAU ».

Ce **contrat vise à réduire les rejets de pollutions toxiques** issus des effluents non domestiques raccordés au réseau d'assainissement du territoire, afin d'améliorer la qualité de l'eau de la Saône.

Dans le cadre de cette opération, les entreprises peuvent **bénéficier de subventions** de la part de l'Agence de l'Eau RMC, pour toutes études ou investissements liés à la réduction des pollutions toxiques, dont le montant est supérieur à 5 000 € TTC.

Ces subventions peuvent aller jusqu'à 70% de l'investissement !



LES DÉFIS 2023

- Élaborer le règlement de service communautaire d'assainissement et d'eau pluviale,
- Attribuer un marché accord cadre de travaux d'assainissement et d'eau potable,
- Poursuivre les différents travaux (station de Péronne, réhabilitation des réseaux de Bussières, mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux de la route du Port d'Arciat de Crêches-sur-Saône, mise en séparatif de la rue de la Liberté à Mâcon...).



LA GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, MBA exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), tout en assurant la cohérence des actions visant à préserver, restaurer et valoriser les écosystèmes aquatiques.

LE VOLET GEMAPI DU CONTRAT DU BEAUJOLAIS 2022-2024

Les missions de la GEMAPI issues du Code de l'Environnement sont les suivantes :

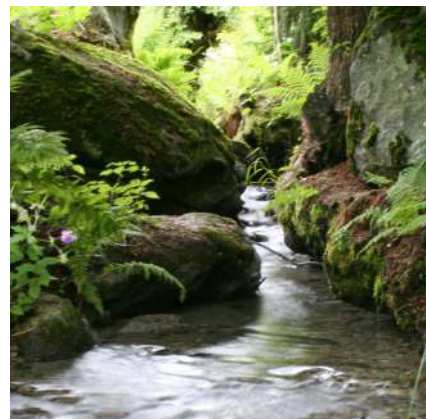
- L'aménagement du bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement de cours d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines.

MBA a fait le choix d'**exercer cette compétence en régie sur l'ensemble de son territoire**. De plus, la collectivité s'est rapprochée de ses EPCI voisins au travers de plusieurs rencontres, afin de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance sur les différents bassins versants des cours d'eau de son territoire, ainsi que la rédaction de contrats territoriaux avec le financeur majoritaire des projets : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC).

En 2022, cette concertation à l'échelle cohérente qu'est le bassin versant a abouti **à la signature du « contrat de bassin du Beaujolais 2022-2024 »**, en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC.

Signé le 23 septembre 2022, ce contrat territorial a pour objectifs la préservation des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Il est également co-porté avec le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) sur les bassins versants de l'Arlois et de la Mauvaise.



LA DÉSARTIFICIALISATION DE LA MAUVAISE

L'objectif des travaux effectués à La Chapelle-de-Guinchay, en 2022, était **la renaturation des berges de la Mauvaise et la création d'habitats piscicoles**, de manière à désartificialiser localement les berges de ce cours d'eau dans un méandre. Également, l'intervention a prévu la reprise d'une érosion de la berge située plus en aval.

Ce projet, inscrit au Contrat de Bassin du Beaujolais 2022-2024, répond aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 concernant les pressions identifiées sur la Mauvaise et participe à **l'atteinte du bon état écologique de ce cours d'eau**.



Avant les travaux



Après les travaux

LA PRÉSENCE DU CASTOR

Le castor est une espèce ingénieure des rivières. **Sa présence est un bon indicateur quant à l'amélioration de la qualité de nos rivières et des habitats associés !**

Présent sur plusieurs affluents de la Saône au sein du territoire, il remonte petit à petit les cours d'eau de la Mouge et de la Petite Grosne depuis bientôt un an.

Un début de barrage a été repéré dans la Petite Grosne, par les agents du service GEMAPI, et divers indices ont été identifiés comme des arbres et des branchages rongés...

Il est très important que cette espèce soit protégée.

Un inventaire a été réalisé en 2022 par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur la Mouge, montrant ainsi l'implantation d'une famille de castors à son aval. Ce diagnostic a permis de préconiser des actions à mettre en œuvre pour lui permettre de remonter plus en amont sur ce cours d'eau (franchissement d'ouvrages).



Photographie de castors présents sur le territoire

UN SERVICE PRÉCIEUX POUR LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Plus d'une quarantaine de demandes ont été traitées par le service GEMAPI, en 2022. Les principales requêtes correspondent principalement à des problèmes d'embâcles et à des interrogations relatives à l'entretien des berges.



LES DÉFIS 2023

- Mettre en œuvre les contrats territoriaux sur les bassins versants de la Mouge, la Petite Grosne, l'Arlois et la Mauvaise,
- Diagnostiquer le castor sur la Petite Grosne,
- Poursuivre les études pour le seuil DREAL,
- Effectuer la vidange des bassins de lagunages de Vergisson en 2023, pour des travaux de renaturation de la Denante en 2024.



LES DÉCHETS

La Direction des Déchets Ménagers et Assimilés (DDMA) a pour missions d'assurer la collecte, le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages et les producteurs assimilés aux ménages des 39 communes du territoire, ainsi que d'aider les usagers à réduire et mieux trier leurs déchets.

L'ORGANISATION DE LA DDMA

En 2022, La DDMA comptait **57 agents** pour la réalisation des prestations en régie (collecte d'une partie des bacs et des colonnes, gestion « des hauts de quai » des déchèteries, maintenance des équipements, sensibilisation des usagers...), ainsi que pour l'organisation et le pilotage des activités et des projets.

La DDMA fait également appel à des prestataires, via des marchés publics, pour la réalisation de certaines missions (tri des déchets issus de la collecte sélective, valorisation des déchets verts, transport et traitement des déchets collectés en déchèterie, prestations de collecte non assurées par les agents de MBA...).



LES CHIFFRES CLÉS EN BREF

En 2022, la DDMA a géré 44 500 tonnes de déchets.

Ce tonnage total est en baisse par rapport à l'année 2021 pour revenir au niveau de 2019 (avant la crise sanitaire et ses divers impacts).

Cependant, en tenant compte de l'augmentation de population sur l'Agglomération, le ratio de production par habitant s'élève à environ 555 kg/an et est ainsi en baisse de 4% par rapport à 2019.



- Déchèteries : 41%
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : 41%
- Collecte sélective (emballages, papiers et verre) : 16%
- Autres (dépôts sauvages, encombrants porte à porte, déchets verts porte à porte, textiles / chaussures) : 2%

EN 2022, LA DDMA C'EST...



18 130 tonnes de déchets collectés en déchèterie



18 460 tonnes d'ordures ménagères résiduelles



6 910 tonnes de collecte sélective



980 tonnes d'autres déchets gérés

Pour en savoir plus sur la prévention et la gestion des déchets sur MBA, il est possible de consulter les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : UNE PRIORITÉ !

Afin d'atteindre les objectifs réglementaires en matière de réduction des déchets, mais aussi dans un souci de maîtrise des coûts et de limitation des nuisances, MBA déploie de nombreuses actions pour accompagner les usagers à réduire les quantités de déchets présentés à la collecte.

En 2022, ce sont 505 interventions qui ont été menées dans le domaine de la prévention et du tri des déchets, ce qui représente 4 677 personnes touchées.

UN PROGRAMME LOCAL

MBA a engagé l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2028.

L'objectif global est d'atteindre une réduction de 20% de la production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant, entre 2010 et 2031 (*Objectif fixé par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Bourgogne Franche-Comté*), via la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux et transversal, articulé avec les autres démarches territoriales comme le PCAET, le Projet Alimentaire Territorial ou le Schéma des Mobilités.

MBA a missionné un bureau d'études pour l'accompagner dans cette phase d'élaboration (diagnostic, instance de concertation, ateliers).

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Deux sessions de vente de composteurs individuels ont été organisées, en mars et en septembre 2022.

Elles ont permis d'équiper **147 foyers**. Chaque participant a bénéficié d'une heure de formation au compostage dispensée par le maître-composteur de MBA ; et s'est vu remettre un bio-seau et le guide pratique du compostage individuel créé par MBA.

Par ailleurs, **13 nouveaux sites de compostage partagé** ont vu le jour, ce qui porte à 117 le nombre total de sites installés sur le territoire.



Le compostage séduit dès le plus jeune âge, à l'image de Nino, 8 ans, à l'initiative du site de compostage partagé communal de Bussières en mars 2022.

Également, du 26 mars au 10 avril 2022, la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés de MBA a participé à la 9^{ème} édition de la quinzaine nationale « **Tous au compost !** », porté par le Réseau Compost Citoyen.

MBA a proposé **8 animations** aux habitants, afin qu'ils découvrent le compostage individuel, collectif et le jardinage au naturel. Ainsi, plus de 80 personnes ont été sensibilisées.



PROMOUVOIR LE RÉEMPLOI VIA L'OPÉRATION SECONDE VIE

Pour la **6^{ème} édition de son Opération Seconde Vie**, MBA avait pour thème « Ma maison zéro déchet » !

Du 7 au 10 septembre 2022, l'événement porté par MBA a rassemblé 10 stands (4 associations, 5 artisans et la Cellule Prévention des déchets de MBA) et le magasin éphémère de la Ressourcerie, à l'espace Carnot de Mâcon.

Ainsi, ce sont **plus de 1 000 visiteurs** (soit 250 personnes de plus que l'édition précédente) qui ont été accueilli, sur 4 jours d'opération.

Par ailleurs, 175 enfants et 25 accompagnants ont participé aux **16 ateliers pratiques** proposés par la Cellule Prévention des Déchets et aux 7 ateliers proposés par les partenaires.

La participation des exposants à l'animation d'ateliers a permis d'étendre le champ des propositions et ainsi de satisfaire un public plus large.

L'implication des partenaires, durant ces 4 jours, totalise 320 heures de bénévolat au service de la réduction des déchets sur territoire.



● ● ● EN BREF

LE COMPOSTAGE SE JOUE COLLECTIF !

98 tonnes de biodéchets ont été valorisés sur les 117 sites de compostage partagé, mis en place par MBA.

1/3 des interventions de suivi ont été réalisés par le maître-composteur de MBA, avec le concours des référents des sites.

LA PRÉPARATION DE LA SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Un projet en préparation depuis plusieurs années

Depuis 2020, MBA se préparait à l'obligation de collecte de tous les emballages qui s'impose de manière réglementaire à la collectivité, au 1^{er} janvier 2023.

Ce projet a représenté une opportunité à saisir pour harmoniser les trois schémas de collecte différents déployés sur le territoire communautaire, rendant notamment impossible une communication large et grand public, relatives aux consignes de tri.

Ainsi, **en septembre 2021, le Conseil Communautaire s'était prononcé pour le passage de l'ensemble du territoire vers un schéma en « multimatériaux » (emballages et papiers mélangés) collecté très majoritairement en Point Apport Volontaire (PAV).**

Par ailleurs, MBA s'était également engagée depuis 2020, au côté du SMET 71, pour l'émergence d'un nouveau centre de tri d'envergure départementale permettant le tri de tous les emballages et les papiers avec une valorisation optimale. Par ailleurs, le centre de tri existant de Torcy doit faire l'objet d'importants travaux de modernisation pour s'adapter à ces évolutions.

La préparation du terrain et la définition des actions

L'année 2022 a été consacrée à la définition précise de l'ensemble du projet, des moyens matériels et humains à mettre en œuvre, du planning de préparation et de déploiement effectif.

MBA a fait appel à deux agences de communication spécialisées, l'une en tant qu'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour être conseillée dans la définition du plan de communication ; la seconde pour la conception graphique de la campagne et de l'ensemble des supports de communication.

Pour mener à bien ce projet et bénéficier des soutiens et subventions de CITEO, MBA a déposé en février 2022, un dossier de candidature aux deux leviers d'optimisation relatifs à l'amélioration de la collecte de proximité et à l'harmonisation du schéma de collecte par passage au multimatériaux. L'Agglomération a été retenue sur l'ensemble de son projet.

Tout est prêt pour 2023

MBA a souhaité s'engager dans l'extension des consignes de tri en saisissant l'opportunité de faire évoluer son dispositif de collecte afin de **maximiser la simplification du geste de tri** et mobiliser l'ensemble de ses usagers grâce à l'amplification des actions de communication associées.



EN BREF

CITEO est l'éco-organisme agréé par l'État, chargé d'organiser, de piloter et de développer le recyclage et la valorisation des emballages ménagers et des papiers mis sur le marché en France.

Pour assurer cette mission, CITEO dispose notamment des éco-contributions versées annuellement par les metteurs sur le marché d'emballages ou de papiers.

Cette simplification du geste de tri permet aussi de repenser l'organisation des collectes, tout en recherchant la maîtrise des coûts :

- Une date charnière

MBA a décidé de retenir une date clé pour effectuer tous les changements au même moment et ainsi bénéficier des synergies de communication. C'est donc au 1^{er} janvier 2023 que le territoire passera en extension des consignes de tri selon un dispositif simplifié !

- Un périmètre d'action : l'ensemble du territoire

L'harmonisation et la mobilisation de l'ensemble du territoire sont au cœur du projet. La volonté est de mobiliser l'ensemble des usagers et acteurs du territoire.

Bien entendu, des actions spécifiques sont déclinées dans la mise en œuvre pour tenir compte des spécificités de certaines zones (urbaines ou rurales, collecte en apport volontaire ou en porte-à-porte) mais dans un souci de cohérence globale et de maîtrise des coûts.



L'OPTIMISATION DES PRESTATIONS EXTERNALISÉES

En 2022, plusieurs marchés permettant d'assurer les prestations qui concourent à la bonne réalisation du service ont été renouvelés, dans une logique d'optimisation et de maîtrise des coûts. Parmi les changements significatifs, on peut notamment citer **la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles** sur les 13 communes du Sud du territoire, de 2 à 1 passage par semaine à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette organisation, déjà en place au sein des autres communes du territoire de même typologie, est le fruit d'une étude préalable et se trouve favorisée par la mise en œuvre de la simplification et de l'extension du geste de tri à la même date.

Elle permet de limiter l'augmentation des coûts de gestion des déchets et de réduire les nuisances, notamment environnementales, associées à la collecte des déchets.

Ce changement a été accompagné d'une importante communication, au cours du dernier trimestre 2022, auprès des maires et usagers concernés.



LES DÉFIS 2023

- Communiquer sur les nouvelles consignes de tri des emballages et papiers et adapter les tournées de collecte à la montée en puissance du geste de tri,
- Poursuivre la densification du parc de colonnes par l'installation de nouveaux points d'apport volontaire et l'enfouissement de points existants,
- Intensifier le déploiement du compostage individuel et collectif, en particulier en vue de l'obligation de tri à la source des biodéchets du 1^{er} janvier 2024,
- Mettre en place les nouvelles filières dites à « Responsabilité Elargie des Producteurs » (REP) en déchèteries afin d'améliorer encore la valorisation des déchets en déchèterie.



LES MOBILITÉS DURABLES

Le schéma des mobilités est un document stratégique qui permet, à l'aide d'un diagnostic, de définir des actions sur un territoire pour optimiser et améliorer la qualité et le confort des déplacements. Pour MBA, il est principalement orienté autour du vélo et des transports en commun.

LE LANCEMENT DES LIGNES PÉRIURBAINES

Pour compléter l'offre du réseau de transports urbains Tréma, de nouvelles lignes périurbaines ont été mises en œuvre en décembre 2022, en vue d'une expérimentation de 18 mois.

Elles doivent permettre de proposer une alternative crédible à la voiture individuelle à un plus grand nombre d'administrés de MBA.

Pour mailler au mieux le territoire, un travail concerté a été engagé avec les maires des communes. Il a permis de définir les arrêts desservis et les horaires susceptibles d'intéresser un maximum d'administrés et a abouti au parcours des 4 lignes suivantes :

- La ligne P1, au Nord, dessert les communes de La Salle, Senozan, Saint-Martin-Belle-Roche et Sancé.
- La ligne P2, au Nord-Ouest, dessert les communes de Laizé, Blany, Hurigny, Flacé.
- La ligne P3, à l'Ouest dessert Azé, Igé, Verzé, La Roche-Vineuse, Prissé, Davayé et Charnay-lès-Mâcon.
- La ligne P4, au Sud, dessert Romanèche-Thorins, Saint-Symphorien-d'Ancelles, La Chapelle-de-Guinchay, Crêches-sur-Saône et Varennes-lès-Mâcon.

La SPL Mobilité Bourgogne-Franche-Comté opère sur les 4 circuits avec des bus d'une capacité de 33 places. Pour chaque ligne, 3 allers-retours quotidiens sont organisés du lundi au vendredi, et 2 allers-retours les samedis.

Les tarifs sont identiques à ceux du réseau urbain Tréma, avec le même ticket unitaire à 1,30 € ainsi que toutes les offres d'abonnement et de tarification solidaire.

Les horaires sont consultables sur le site www.trema-bus.fr.



LES CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU URBAIN TRÉMA



7 lignes régulières urbaines et 6 lignes doublages scolaires



1 navette centre-ville gratuite avec une rotation toutes les 9 minutes



1 535 438 usagers pour 878 205 kms parcourus



Transport à la demande (65 066 kms - 6 865 usagers) et pour Personne à Mobilité Réduite (TPMR) (52 332 kms pour 5118 usagers)



EN BREF

LES CHIFFRES CLÉS DES TRANSPORTS PÉRIURBAINS

- 21 lignes inter-urbaines scolaires,
- 10 lignes RPI gérées,
- Lancement de 4 lignes périurbaines.

L'ÉTUDE DE PROGRAMMATION DES PISTES CYCLABLES

Une étude de programmation a été lancée en 2022, en concertation avec les communes, afin de **définir les itinéraires et les typologies d'aménagements adaptés au maillage du territoire, permettant de relier les communes entre elles et avec le cœur de l'Agglomération.**

Cette étude de programmation se terminera mi 2023 et devra aussi proposer une stratégie de stationnements.

D'ici le lancement des travaux correspondants, de nouveaux itinéraires cyclables structurants ont été réalisés en 2022, avec le concours de MBA, pour un montant de 255 694 € :

- La Salle : 200 ml - maîtrise d'ouvrage portée par MBA,
- Senozan : 450 ml - maîtrise d'ouvrage portée par MBA,
- Charnay-lès-Mâcon : 630 ml - maîtrise d'ouvrage avec la commune.

En 2022, 249 365 € ont également été attribués dans le cadre de fonds de concours pour la réalisation d'itinéraires cyclables d'intérêt communal à :

- Mâcon : rond-point de Neustadt,
- Mâcon / Sennecé-lès-Mâcon (Rue Vrémontoise).

En plus de ces aménagements cyclables, **MBA a investi pour mettre à disposition de l'Office de Tourisme Communautaire une flotte de vélos** à destination des points d'intérêts touristiques du territoire.



Photos de la route de Davayé, à Charnay-lès-Mâcon



LES DÉFIS 2023

- Se préparer à la fin du contrat de Délégation de Service Public des transports urbains, avec le choix du mode de gestion à arbitrer et le réseau de transports à optimiser,
- Finaliser l'étude de programmation des aménagements cyclables,
- Réaliser les 6103 ml de tronçons cyclables identifiés à Chaintré, Charnay-lès-Mâcon, La Salle, Mâcon, Saint-Martin-Belle-Roche et Senozan.



LE PCAET

En 2022, MBA a poursuivi l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) avec l'appui du bureau d'études ALTEREA, financé à hauteur de 50% par le SYDESL. Ce document obligatoire à élaborer pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel, qui vise à lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ses effets.

COMPRENDRE POUR AGIR

Le PCAET doit définir des objectifs en vue :

- De réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), d'améliorer l'efficacité énergétique du territoire et d'augmenter la production d'énergie renouvelable,
- D'atténuer le changement climatique et de proposer des pistes pour s'y adapter.

Depuis la délibération du 14 décembre 2017 par laquelle MBA avait défini les modalités d'élaboration et de concertation de son PCAET :

- Deux enquêtes grand public ont été réalisées en décembre 2020 et juin 2021. Ces enquêtes ont mobilisé respectivement 498 et 262 répondants,
- Trois sessions d'ateliers thématiques participatifs ont été organisées en 2021 pour l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions,
- Les agents de MBA ont été mobilisés au regard des compétences de la collectivité,
- Les partenaires locaux ont été rencontrés,
- Un Comité de pilotage a été réuni après chaque phase du projet,
- Des présentations se sont déroulées en Conseil Communaire (diagnostics en 2019, et points d'informations sur l'état d'avancement de la démarche en 2021 et 2022).



La préparation du PCAET a donc suivi trois étapes :

- La réalisation d'un diagnostic territorial,
- L'élaboration de la stratégie territoriale et la définition des objectifs,
- L'élaboration du programme d'actions et la définition du dispositif de suivi.

UN PROGRAMME D' ACTIONS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

MBA a construit, durant les derniers mois de l'année 2022, le programme d'actions et le dispositif de suivi.

Ce programme d'actions, répondant à la stratégie « *MBA 2050 : pour une transition écologique et énergétique du territoire à l'horizon 2050* », s'articule autour de 10 axes :

- Axe 1 : Promouvoir une mobilité sobre et diversifiée,
- Axe 2 : Aménager durablement le territoire,
- Axe 3 : Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique du bâti résidentiel et tertiaire,
- Axe 4 : Préserver nos ressources en eau,
- Axe 5 : Étudier le potentiel des énergies renouvelables,
- Axe 6 : Tendre vers une agriculture/viticulture/alimentation durable,
- Axe 7 : Promouvoir la prévention et la valorisation des déchets,
- Axe 8 : Protéger la biodiversité et lutter contre la pollution de l'air,
- Axe 9 : Renforcer l'éco-exemplarité des collectivités territoriales,
- Axe 10 : Sensibiliser, communiquer, mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de la transition écologique.

Ainsi, le diagnostic, la stratégie et le programme d'actions constituent le projet de PCAET qui a été arrêté au Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.



LES DÉFIS 2023

- Soumettre le projet de PCAET à plusieurs avis : Autorité environnementale, Préfet de Région et Présidente du Conseil Régional ; ainsi qu'à une consultation du public, avant son adoption définitive.

4.

VIVRE AU QUOTIDIEN

- p. 58** • La Petite Enfance
- p. 64** • L'enseignement supérieur
- p. 66** • L'habitat et la cohésion urbaine
- p. 70** • La politique de la ville
- p. 76** • Les gens du voyage



LA PETITE ENFANCE

La Direction de la Petite Enfance est l'interlocuteur privilégié des familles résidant sur le territoire. Tout au long de l'année, des réunions d'informations sont organisées afin d'orienter au mieux les parents dans le choix d'un mode d'accueil.

Par ailleurs, le Relais Petite Enfance (RPE) est à l'écoute des assistantes maternelles agréées de l'Agglomération et des familles ayant recours à ce type d'accueil.

L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) et sa signature avec la CAF de Saône-et-Loire auront jalonné et ponctué l'année 2022.

Cette CTG fait suite au Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) précédemment signé entre la CAF de Saône-et-Loire, MBA et les communes gérant un volet jeunesse qui sont Mâcon, Charnay-lès-Mâcon, La Roche-Vineuse, La Chapelle-de-Guinchay et Saint-Laurent-sur-Saône.

L'élaboration de la CTG s'est construite à partir d'un diagnostic partagé des données du territoire en matière de petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits, animation de la vie sociale, handicap, insertion et logement.

Les constats et les travaux conduits tout au long de l'année et au cours de deux journées de séminaire réunissant de nombreux acteurs du territoire œuvrant dans les champs précités ainsi que des familles utilisatrices des crèches, ont permis de définir des orientations et des actions à mettre en place d'ici le 31 décembre 2026, date de fin de cette première CTG.



La signature de cette convention engage également MBA à recruter un chargé de coopération transverse, lequel aura pour mission d'engager, en lien avec les chargés de coopération thématiques, le développement des actions prévues par la CTG et d'assurer un lien permanent avec la CAF de Saône-et-Loire.

Le bonus territoire, alloué à MBA par la CAF de Saône-et-Loire, pour le champ de la Petite Enfance et à périmètre constant par rapport à l'ancien Cej, s'élève à 647 631 € en 2022 (soit +103 744 € de financement CAF par rapport à l'ancien contrat).

SENSIBILISER AUX VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, **une exposition itinérante de sensibilisation aux Violences Éducatives Ordinaires (VEO)** a été déployée dans les structures d'accueil de la Petite Enfance et sur les différents lieux d'exercice des matinées d'éveil du Relais Petite Enfance de MBA, du 2 mai au 4 juillet 2022.

Cette exposition, organisée avec le soutien de la Direction Enfance et Familles du Département de Saône-et-Loire, était destinée aux parents, aux professionnels des crèches et aux assistantes maternelles.

LES CRÈCHES DÉCOUVRENT L'UNIVERS DU THÉÂTRE

Sous l'impulsion de la Directrice du Théâtre - Scène Nationale de Mâcon, Virginie LONCHAMP, **un projet à destination des tout-petits s'est mis en place, pour 3 années**, en partenariat avec la Direction Petite Enfance de MBA.

En 2022, deux actions ont été retenues afin de permettre l'accès au théâtre dès le plus jeune âge :

- **Le Théâtre dans les crèches :**

Professionnels, parents et enfants des crèches de la rue de Paris et de Marbé se sont retrouvés, pour peindre, coller, découper dans le but de réaliser une œuvre collective sur le thème « soleils et planètes ».

Cette œuvre collective a ensuite été exposée au Théâtre le temps d'un week-end d'ouverture au public, les 6 et 7 mai 2022, et a pu être enrichie par les participations des différents visiteurs venus profiter des ateliers proposés à cette occasion.

- **Les crèches au Théâtre :**

Avec le spectacle « À quoi rêvent les méduses » mis en scène par Jean-Philippe NAAS la compagnie *En attendant* permet aux enfants, dès 1 an d'aller au Théâtre !

C'est ainsi que le 6 mai 2022, **45 enfants, issus du Multi-accueil de Marbé, de la crèche Rue de Paris et du Service d'Accueil Familial, ont été présents au Théâtre, accompagnés de professionnels et de parents.**



EN BREF

En 2022, la Direction de la Petite Enfance c'est...

203 agents et de nombreux métiers :

puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, titulaires d'un CAP accompagnant éducatif petite enfance, cuisiniers ou aides cuisiniers, agents d'entretien, assistants maternels agréés salariés, attachés territoriaux, adjoints administratifs

20 établissements et services

1 service administratif petite enfance, 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), 1 Relais Petite Enfance (RPE), 1 Service d'Accueil Familial (SAF), 3 grandes crèches (de 40 à 59 places), 9 petites crèches (de 13 à 24 places), 4 micro-crèches (12 places maximum)



« À quoi rêvent les méduses »

QUAND LA MUSIQUE S'INVITE EN CRÈCHE !

Un projet « musique en crèche » a vu le jour à la rentrée de septembre 2022, en partenariat avec le Conservatoire, et va se concrétiser sur deux années scolaires.

Ainsi, Cécile BENOIT, référente musique-handicap et petite enfance au Conservatoire, propose, par cycle de trois séances, des interventions musicales au sein des crèches, du LAEP ou à l'occasion de matinées d'éveil du Relais Petite Enfance. Une autre source d'éveil pour les tout-petits !



DE NOMBREUX TRAVAUX PENDANT LES FERMETURES ANNUELLES

Les établissements d'accueil du jeune enfant ferment 6 semaines par an. Les périodes de fermeture sont l'occasion de planifier certains travaux de rénovation.

Ainsi, en 2022, des interventions ont eu lieu :

- Au sein du **multi-accueil « Copains copines » de Crèches-sur-Saône** où il a été procédé au changement du revêtement de sol de l'entrée, des salles de jeux et du bureau, ainsi que de l'espace dédié au Relais Petite Enfance (travaux réalisés par une entreprise).
- Au sein de la **crèche « Les p'tits pieds dans l'eau » de Saint-Laurent-sur-Saône** où les trois dortoirs ont pu être rénovés par les agents du service travaux de MBA (pose d'un sol vinyle, plinthes, pose d'un placo mural, toile de verre peinte, changement des plaques de plafond, mise à neuf des luminaires, prises et interrupteurs).
- Au sein du **multi-accueil de Bioux à Mâcon**, où le service travaux de MBA a posé des pavés dans la cour, facilitant l'accès à l'entrée de l'établissement.

DES BESOINS DE GARDE MÊME EN PÉRIODE ESTIVALE

Chaque été, un établissement Petite Enfance est ouvert début août et permet ainsi de garantir une continuité d'accueil aux familles qui expriment un besoin.

En 2022, l'accueil du mois d'août a été réalisé par l'équipe du multi-accueil de Marbé à Mâcon, dont l'activité a été délocalisée à la crèche des Blanchettes pendant 3 semaines, ce qui a permis de bénéficier de plus d'espace pour les enfants.

La Direction de la Petite Enfance a enregistré une cinquantaine de demandes de remplacement d'enfants pour les mois de juillet et août.



PROPOSER DES PROJETS ENRICHISSANTS AUX ENFANTS

- **La semaine nationale de la petite enfance : du 19 au 26 mars 2022**

Le thème 2022 était basé sur les (Re)trouvailles !
Thème opportun après deux années de pandémie et de relations à distance.

Les équipes des établissements et du Service d'Accueil Familial (SAF) se sont mobilisées autour d'animations, d'activités et/ou de sorties permettant d'inviter les parents et d'organiser des moments d'échanges et de retrouvailles parents-enfants-professionnels.

- **Les tout-petits sensibilisés au tri des déchets**

Un temps de sensibilisation au tri des déchets et au compostage s'est déroulé au multi-accueil des Tilleuls à Mâcon, en lien avec les professionnelles de la Petite Enfance et les agents de la Direction des déchets ménagers et assimilés. Ainsi, huit enfants ont pu bénéficier d'un atelier ludique pour apprendre les bons gestes.

Cette opération de sensibilisation sera reconduite.

- **La semaine du goût : du 10 au 16 octobre 2022**

Cette semaine a été l'occasion, pour les équipes pédagogiques de mettre en place des activités permettant la découverte des goûts, des saveurs, des odeurs, des textures... Dans les établissements disposant d'une cuisine de production, les cuisiniers ont proposé des repas à thème.

- **Le spectacle de Noël**

La troupe « JAMBACA », constituée de 5 agents issus de la Petite Enfance, a proposé un spectacle intitulé « Roule Buchette », inspiré du conte « Roule Galette » à l'ensemble des enfants fréquentant les structures d'accueil de MBA. Ainsi une vingtaine de représentations se sont déroulées du 1^{er} au 16 décembre 2022.



LE LAEP

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), situé à La Chapelle-de-Guinchay, est un lieu dédié au soutien à la parentalité. Il est ouvert les mardis et jeudis de 8h45 à 11h30, pendant les périodes scolaires. Il a pour ambition de :

- Lutter contre l'isolement des familles, en favorisant les rencontres et les échanges avec d'autres parents, d'autres enfants et adultes ;
- Soutenir la fonction parentale. Deux accueillantes, formées à l'écoute sont présentes sur les temps d'accueil ;
- Encourager l'autonomie de l'enfant et préparer à la séparation.

Le LAEP est ouvert aux enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s), L'accueil est gratuit, sans inscription. L'anonymat et la confidentialité sont respectés.

En 2022, le LAEP a ouvert 70 matinées. Ainsi, 39 familles (+39,3% par rapport à 2021) et 43 enfants (+30,3%) ont fréquenté ce lieu.

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

➤ DES TEMPS COLLECTIFS

Durant l'année 2022, le RPE a animé **229 matinées d'éveil** sur le territoire de MBA. Ces animations ont concerné 78 assistantes maternelles agréées indépendantes et **210 enfants**.

Ces temps collectifs se sont déroulés sur 9 lieux du territoire implantés à Mâcon (2 lieux), Charnay-lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay, Igé, La Roche-Vineuse, Sancé et Senozan.

Lors de ces matinées d'éveil :

- 9 **ateliers de psychomotricité** ont eu lieu avec une psychomotricienne,
- Une **exposition sur le thème des violences éducatives ordinaire** a été proposée sur les 9 sites d'intervention des animatrices du Relais Petite Enfance, en partenariat avec les puéricultrices du département,
- 9 **ateliers ludiques** à l'aide de jeux en bois ont été organisés.

➤ UNE JOURNÉE « PLEIN AIR »

Organisée à Charnay-lès-Mâcon le 17 juin dans la cour privatisée de la crèche Anita Tachot.

Une animation autour de jeux en bois a été proposée parmi un ensemble de petits ateliers. **18 assistantes maternelles** et **45 enfants** ont profité de cette manifestation.

➤ UNE JOURNÉE NATIONALE

À cette occasion, le 18 novembre 2022, le RPE a proposé une soirée à destination des assistantes maternelles du territoire sur le thème « *Prendre soin de soi & bien-être* ».

Deux spécialistes du bien-être étaient sollicitées : Laëtitia PACAUT, professeur de yoga et Christelle GAILLARD, kinésologue.

Ainsi, ce sont **25 assistantes maternelles** qui ont participé et apprécié cette soirée.

➤ LA FORMATION CONTINUE

Dans le but de contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles, le Relais Petite Enfance a proposé :

- Une **information, lors de deux soirées, sur la formation continue** des assistantes maternelles, en faisant intervenir deux organismes de formation.

15 assistantes maternelles étaient présentes.

- Une **conférence** animée par le Pôle enfance handicap 71. Ainsi, 8 assistantes maternelles ont pu avoir connaissance de l'existence de ce service et ont bénéficié d'informations utiles en cas d'accueil d'enfant porteur de handicap.

- Une **soirée d'informations** avec la prévention routière abordant le thème des risques liés aux déplacements professionnels. 16 assistantes maternelles étaient présentes.

LE RPE, C'EST AUSSI...

265 rendez-vous physiques réalisés et 2 543 appels téléphoniques réceptionnés.



CHIFFRES 2022

434 assistantes maternelles
(- 2% par rapport à 2021)

14 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)

47 assistantes maternelles exerçant en MAM

1 567 places en accueil individuel



L'équipe du RPE participe aussi aux réunions de pré agrément qui ont lieu sur Mâcon, ainsi qu'aux réunions de réseaux.

Une **information collective**, en partenariat avec le Département de Saône-et-Loire et Pôle Emploi, s'est déroulée auprès de 15 demandeurs d'emploi, afin de faire connaître et valoriser le métier d'assistante maternelle.

Les professionnelles du RPE ont bénéficié d'une **formation juridique** au sujet de la nouvelle convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.



EN 2022, LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE C'EST...



383
places d'accueil



988 enfants
accueillis âgés de
10 semaines à 4 ans



593 180 heures
facturées (+7,79% par
rapport à 2021)



Participation
moyenne des
familles : 1,42 € par
heure d'accueil



10 journées
consacrées à des
réunions d'informa-
tions, 298 familles
présentes



7 293 458 €
de budget de
fonctionnement
*(budget total regroupant les
établissements Petite Enfance, le
SAF, le RPE et le LAEP)*



18 315 € de coût
d'exploitation
moyen d'une place



11,83 € : coût
d'exploitation
moyen d'une heure
d'accueil



LES DÉFIS 2023

- Débuter la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale,
- Réviser les règlements de fonctionnement des établissements Petite Enfance en lien avec la réglementation d'août 2021,
- Réécrire les projets d'établissements des EAJE,
- Rénover l'intérieur du multi-accueil des Tilleuls à Mâcon.



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consciente de son impact sur l'attractivité de son territoire, MBA soutient une offre de formation en enseignement supérieur dynamique et adaptée. Grâce à un partenariat financier avec les universités de Bourgogne, Lyon II Lumière et Lyon III Jean Moulin, ainsi qu'à des échanges avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (lycées, écoles publiques et privées...), elle participe activement à la promotion de l'enseignement en Mâconnais.

L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS : UN NOUVEAU FORMAT !

La **journée d'accueil des nouveaux étudiants** s'est déroulée le 27 septembre 2022, au Théâtre - Scène Nationale de Mâcon, selon un nouveau format : en journée, avec des animations permettant à chaque étudiant de découvrir deux ateliers animés par des organismes culturels et/ou sportifs du territoire ; puis de rencontrer des exposants sur différentes thématiques en lien avec la jeunesse, et enfin de partager un moment de convivialité autour d'un buffet agrémenté d'une animation musicale. Cet événement a réuni 425 étudiants, 48 animateurs d'ateliers et exposants, 15 musiciens du Big Band et 10 étudiants de 2^{ème} année de BTS qui ont participé à l'accueil des nouveaux étudiants.

Le **forum post-bac** s'est tenu le 11 février 2022 au Parc de Expositions de Mâcon, après deux années sans que cet événement puisse se tenir en raison de la crise sanitaire.

Le **nouveau guide de l'étudiant** a été distribué à tous les nouveaux étudiants du territoire et a, également, été adressé à tous les lycées de l'académie de Dijon. Ce guide, scindé en deux parties, permet de faire découvrir le panel des formations dispensées ; mais aussi de faciliter l'accès à des informations pratiques utiles pour les étudiants.



CHIFFRES 2022

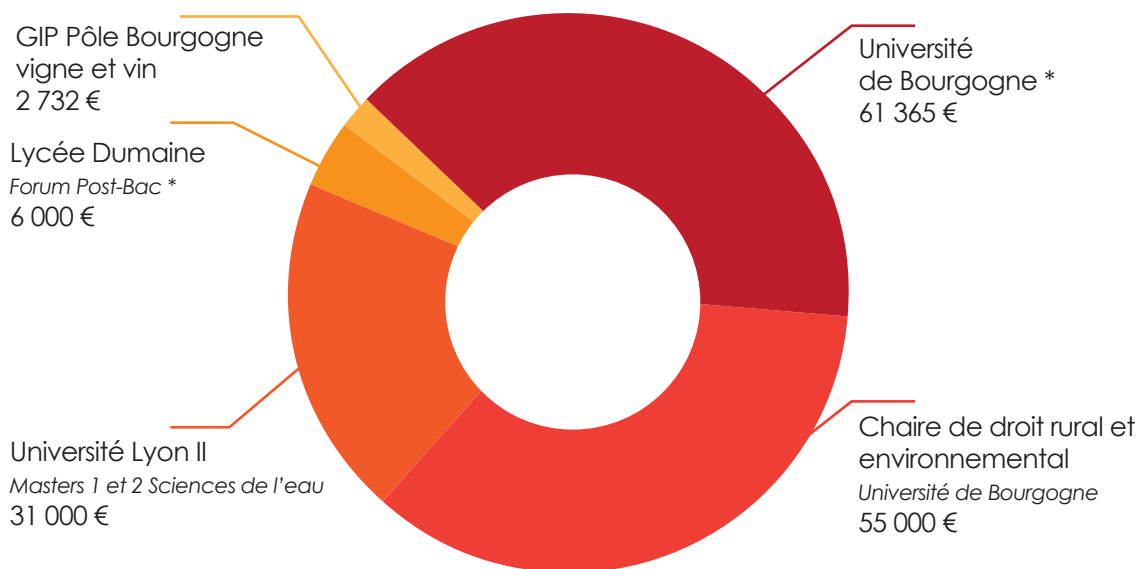
Cette année, **1 660 étudiants** ont fait leur rentrée sur le territoire de MBA, dont **1 200 nouveaux étudiants**.

LA CONTINUITÉ DES PARTENARIATS AVEC LES UNIVERSITÉS

Les conventions de partenariat conclues par MBA avec l'**Université de Bourgogne** et l'**Université Lumière Lyon II**, destinées au fonctionnement des 4 Licences Professionnelles, 3 Masters et 1 Chaire, sur le Campus de Mâcon, organisées par ces Universités à Mâcon et soutenus par MBA, ont été renouvelées afin d'assurer la **pérennité de ces formations jusqu'en 2026**.



LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES



TOTAL : 156 097 €

* La subvention de 61 365 € de l'Université de Bourgogne est répartie entre : l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE), la licence professionnelle gestion des exploitations viti-viticoles, la licence professionnelle management des activités internationales, la licence professionnelle manager technico-commercial, la licence professionnelle management des activités commerciales, le master 2 de droit rural, la location des salles pour les masters 1 et 2 sciences de l'eau.

EN 2022, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR C'EST...



1 660
étudiants



32
formations
proposées



156 097 €
de subventions
attribuées



1 100 guides de
l'étudiant distribués



LES DÉFIS 2023

- Soutenir la création de nouvelles formations d'enseignement supérieur sur le territoire,
- Maintenir le choix et la qualité des conditions d'études et de vie des étudiants.



L'HABITAT ET LA COHÉSION URBAINE

Consciente que le logement est une préoccupation majeure des habitants, l'Agglomération propose un accompagnement et des aides financières pour la réalisation de différents projets (rénovation, adaptation, économies d'énergie...).

L'OPAH-RU - CŒUR DE VILLE

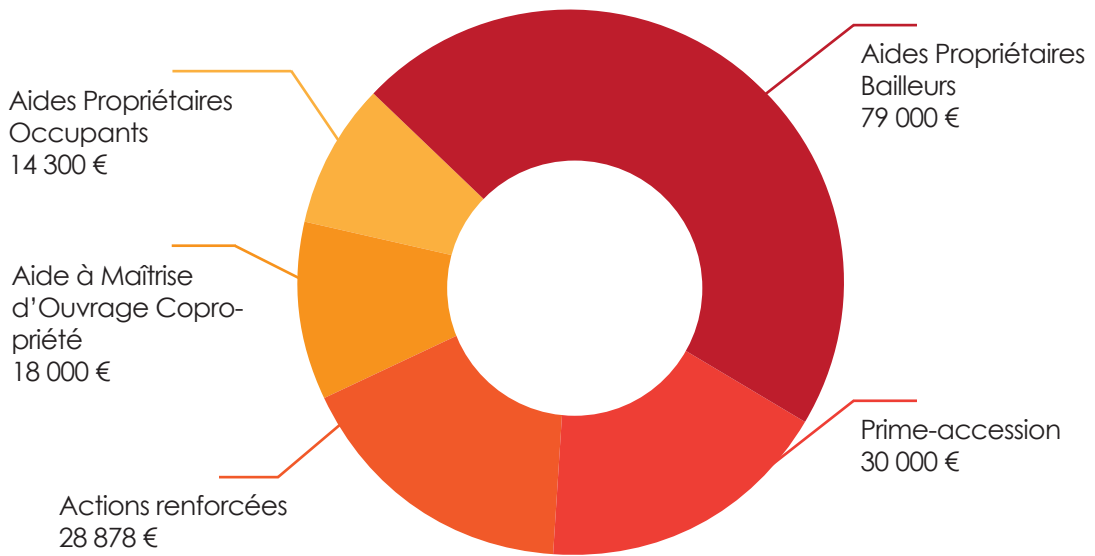
Lancée en juin 2019, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain « Cœur de Ville » de Mâcon poursuit son action de restauration résidentielle du centre-ville de Mâcon.

L'ensemble de ces rénovations participent à la restauration du parc de logements privés et in fine à la revitalisation du centre ancien de la Ville de Mâcon.

En 2022, 36 projets ont été subventionnés, pour un montant de **plus de 170 000 €**, au titre de travaux se rapportant à la rénovation énergétique, la mise en valeur de parties communes d'immeubles, la rénovation de façades, la rénovation de logements vétustes ainsi que l'aide à l'accession à la propriété.

Depuis le début de l'opération, MBA a versé plus de **416 000 € d'aides**, représentant 41% de l'enveloppe réservée, répartie de la façon suivante :





TOTAL : 170 178 €

En 2022, de nouvelles aides ont été validées, pour une mise en place en 2023 :

- Financements des façades par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en plus des aides de la Ville de Mâcon dans le périmètre de l'opération façade ;
- Financements pour aider à la transformation de locaux commerciaux vacants en locaux communs à usage collectif (local à vélo, local poubelles, etc) ;
- Élargissement des périmètres « actions renforcées » et « façades ».

Ces modifications ont donné lieu à une vaste campagne d'informations auprès des particuliers et professionnels de l'immobilier.



UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE MIXITÉ SOCIALE ET DE POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Afin de poursuivre les réflexions, initiées en 2017, MBA a réalisé un diagnostic du parc social, partagé et validé au printemps 2022 par l'ensemble des acteurs prenant part à la politique d'attribution des logements sociaux.

Par la suite, trois ateliers de travail et une consultation dématérialisée ont permis de définir les orientations de l'Agglomération en matière de mixité sociale, d'attribution de logements sociaux et d'information du demandeur.

Ces éléments devront être présentés en Conférence Intercommunale du Logement en 2023 et validés par les élus de MBA, les communes, le Préfet et le Département de Saône-et-Loire.



L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER

Le travail de structuration de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF), lancé à l'automne 2021, s'est poursuivi sur l'année 2022.

MBA a collecté de nombreuses données sources et a pu tester les premiers outils d'observation afin d'analyser les données du bilan à mi-parcours du PLH.

Les services opérationnels (habitat, aménagement-urbanisme et mission économique) et le service SIG ont travaillé en transversalité pour mieux définir les tenants et aboutissants de l'observation du foncier et des différents marchés immobiliers.

En 2023, ils seront formés pour une utilisation optimale des bases de données foncières et la création d'outils répondants aux besoins spécifiques des services.

LE DÉPLOIEMENT DE LA SOLUTION « VOLTALIS »

Afin de poursuivre les efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, MBA a validé le déploiement de la solution VOLTALIS, solution d'effacement résidentiel. Cela consiste à suspendre sur un laps de temps très court, et sans conséquence sur le confort thermique, le fonctionnement des équipements de chauffage électriques grâce à l'installation d'un boîtier de pilotage.

Cette interruption permet, en parallèle de la réduction des émissions de CO², d'optimiser la gestion de l'approvisionnement en énergie par RTE lors des pics de consommation et de faire profiter le foyer d'une réduction pouvant atteindre 15% de sa consommation énergétique.

Cette action s'intègre pleinement dans le cadre des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Afin d'organiser son déploiement, une convention, signée entre MBA et VOLTALIS, est venue préciser les engagements réciproques de chacune des parties et les modalités de mise en œuvre.

À ce titre, MBA s'est engagée à communiquer et diffuser l'information auprès du public, afin de faire adhérer un maximum de foyer à l'installation du boîtier. Une conférence de presse s'est tenue le 28 mars 2022 pour le lancement de l'opération et de nombreuses publications ont été réalisées dans la presse locale et sur les réseaux sociaux.

De mars à octobre 2022, une campagne de terrain a également été réalisée par VOLTALIS, avec l'intervention de techniciens auprès des communes présentant un potentiel électrique significatif.

À fin 2022, VOLTALIS recensait 440 installations de boîtiers sur le territoire de MBA.



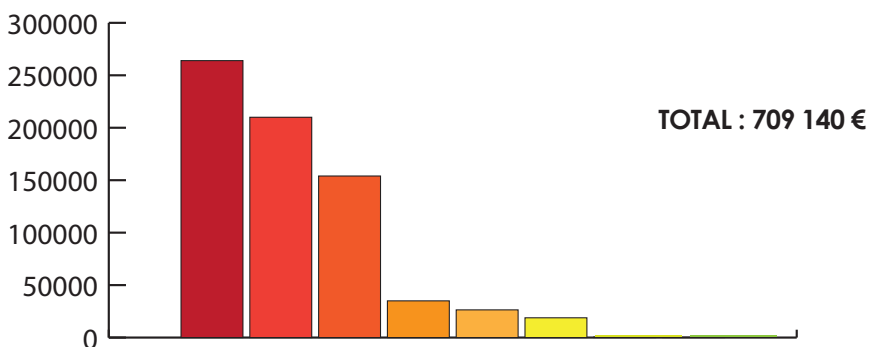
BON À SAVOIR

Le service habitat et cohésion urbaine est composé de 4 personnes :

- Un chef de service en charge de l'habitat et de la rénovation urbaine,
- Une chargée de mission habitat privé et gens du voyage,
- Une chargée de mission habitat et foncier,
- Un chargé de mission politique de la ville et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et démocratie participative.

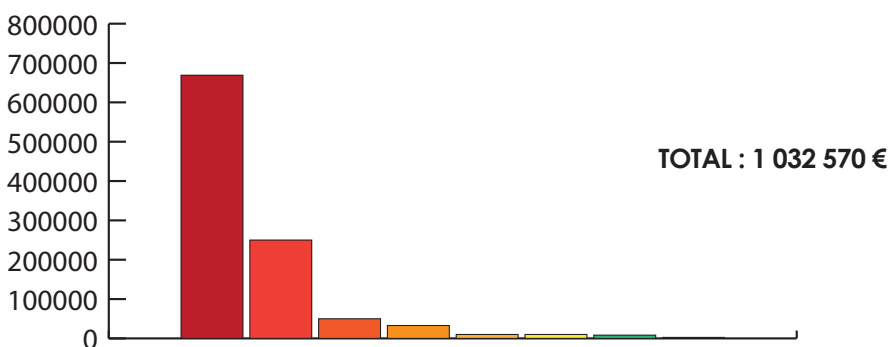


Les subventions et cotisations versées par MBA, en 2022



- Subvention en direction de l'amélioration du parc de logements publics (PLH) : 264 000 €
- Subvention en direction de l'amélioration du parc de logements privés (PLH) : 210 000 €
- Ingénierie et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (PLH) : 154 000 €
- Subvention de fonctionnement accordée à l'accueil des Charmilles : 35 000 €
- Participation financière au Fonds de Solidarité Logement de Saône-et-Loire : 26 400 €
- Cotisations à l'ADIL de Saône-et-Loire : 18 850 €
- Participation financière au Fonds de Solidarité Logement de l'Ain : 530 €
- Cotisations à l'ADIL de l'Ain : 360 €

Cohésion urbaine : Les subventions et cotisations versées par MBA, en 2022



- Dotation de Solidarité Communautaire : 668 999 €
- Complément à la Dotation Politique de la Ville pour Mâcon : 250 000 €
- Appel à projet du contrat de Ville : 50 000 €
- Subvention pour l'Association PEP 71 : 32 750 €
- Subvention pour l'Association « Enquête et Médiation » : 10 000 €
- Subvention pour l'Association France Victimes 71 : 10 000 €
- Subvention au Conseil Départemental de l'accès au droit de Saône-et-Loire : 8 321 €
- Subvention pour l'Association la Croix Rouge : 2 500 €



LES DÉFIS 2023

- Disposer d'un Observatoire de l'Habitat et du Foncier,
- Présenter le bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat 2019-2025,
- Approuver les stratégies d'attribution et de mixité des logements locatifs sociaux,
- Poursuivre le déploiement de la solution VOLTALIS auprès du parc de logement social et des locaux tertiaires et institutionnels.



LA POLITIQUE DE LA VILLE

MBA, par la mise en place d'actions ou d'aides financières en investissement ou en fonctionnement, entend réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste de son territoire.

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2023

MBA est le pilote stratégique et l'animateur des instances du Contrat de Ville 2015-2023. Ce dernier entre dans sa septième année de mise en œuvre, avec l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour rappel, les quatre quartiers prioritaires du territoire sont situés sur la Ville de Mâcon :

- Marbé,
- Les Saugeraies,
- Les Blanchettes,
- La Chanaye-Résidence.

Tous les ans, MBA, la Ville de Mâcon et l'État lancent un appel à projet dans le cadre du Contrat de Ville, afin de soutenir des projets qui bénéficient prioritairement aux habitants de ces 4 quartiers.

En 2022, 31 actions ont été validées par l'ensemble des partenaires (État, Conseil Régional, CAF, Ville de Mâcon et MBA) sur les 37 reçues à l'issue de l'appel à projet.

MBA, disposant d'une **enveloppe annuelle de 50 000 €**, s'est engagée à soutenir 15 de ces actions.



FOCUS SUR...

« Le théâtre et les habitants des quartiers de la ville »

Action portée par le Théâtre - Scène Nationale de Mâcon

Il s'agit d'une action nouvelle, portée par le Théâtre Scène Nationale de Mâcon, visant à renforcer les liens entre les habitants des quartiers prioritaires et le Théâtre, en favorisant la participation de ce public, aux actions culturelles proposées par le Théâtre.

Elle propose aussi de renforcer les activités familiales et de s'adresser prioritairement aux femmes, public le plus éloigné des pratiques culturelles.

Le coût global de cette action est de 39 500 €, pour laquelle MBA a accordé une subvention de 8 000 €.



« La biennale art naïf s'invite dans les quartiers prioritaires »

Action portée par la Ville de Mâcon

Il est proposé de faire découvrir des pratiques culturelles aux habitants et les faire participer par la mise en place d'ateliers, animés par des artistes participants à la biennale de l'Art Naïf à Mâcon, s'adressant aux enfants, adolescents, familles ou encore à des personnes seules ou âgées des quartiers prioritaires.

La médiathèque de Mâcon a exposé les créations des enfants et des adultes.

Le coût global de cette action est de 19 641 €, pour laquelle MBA a accordé une subvention de 4 000 €.



En 2022, MBA a réalisé une évaluation du Contrat de Ville. Ce dispositif a permis de mettre en œuvre 253 actions, totalisant plus de 20 000 participants.

Les conclusions de ce travail font apparaître qu'il paraît essentiel de poursuivre les actions menées sur les quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la Ville, **en particulier sur le quartier des Blanchettes**, dont les indicateurs socio-économiques montrent une fragilité accrue, nécessitant une vigilance au niveau social mais aussi un projet d'amélioration du cadre de vie, des espaces publics et des logements.



LES DÉFIS 2023

- Élaborer le prochain Contrat de Ville 2024-2030.

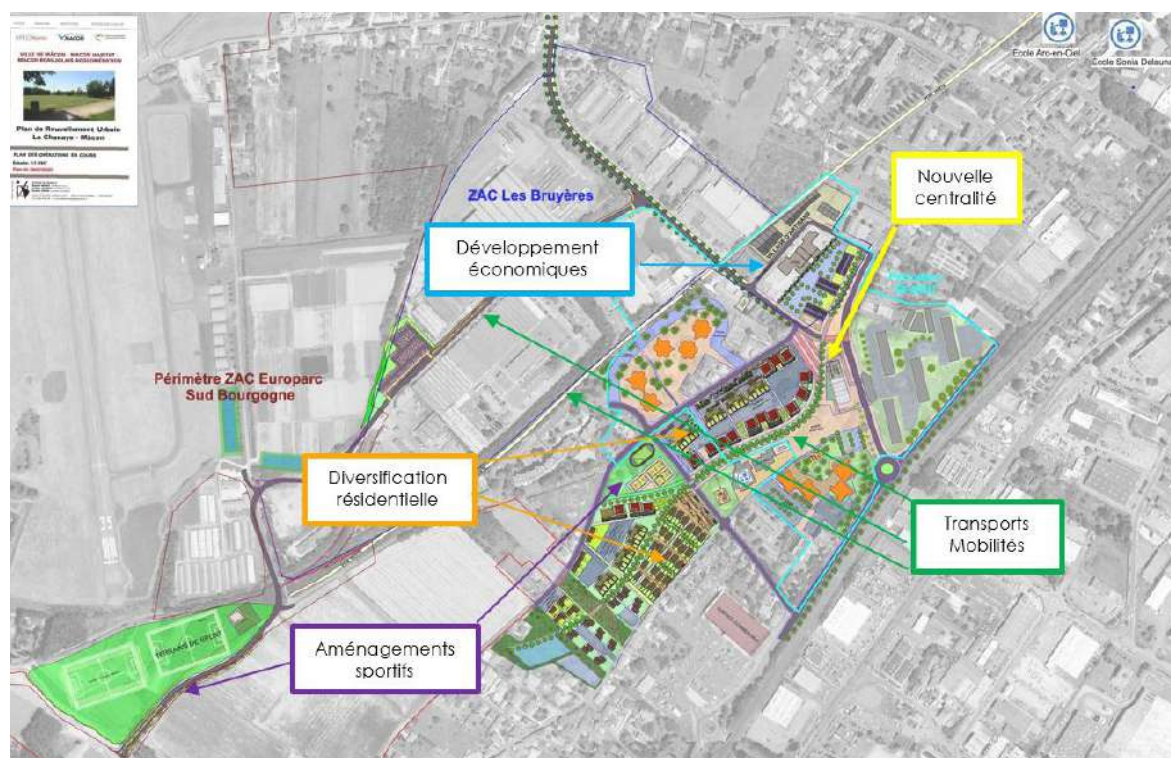
LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAIN DU QUARTIER DE LA CHANAYE-RESIDENCE

Le quartier de la Chanaye-Résidence fait partie de la liste des 250 quartiers d'envergure régionale validée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, en 2015.

C'est dans un contexte en forte mutation, riche en nouveaux objectifs pour le quartier, mais avec des ressources contraintes, que s'inscrit la décision de réhabiliter et de redonner un nouveau souffle au quartier de La Chanaye-Résidence.

Les objectifs du projet de rénovation sont de :

- Développer une nouvelle centralité : place centrale avec nouveau centre commercial, nouvelles activités et réaménagement des espaces publics,
- Organiser la diversification et la densification résidentielle : logements sociaux/privés, collectifs, intermédiaires et individuels,
- Rénover le parc locatif existant,
- Renforcer les mobilités douces internes au quartier et en lien avec le centre-ville et sécurisation des circulations : création d'une maille verte, requalification des voiries, requalification de l'ancienne voie ferrée en voie verte,
- Créer des aménagements sportifs : aires de jeux et terrain de football,
- Développer l'implantation des entreprises et la proximité de l'emploi.



Le projet est d'un montant estimatif de 89 911 377 €. MBA animera le projet et participera à la maîtrise d'ouvrage de deux projets : la création d'un village d'artisan et la création d'une voie douce en remplacement de la voie SNCF pour un montant de : 3 397 778 €.

DOTATION ET SOLIDARITÉ

En l'absence de mise en place d'un pacte de solidarité, MBA a accordé en 2022 à la Ville de Mâcon une dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 668 999 €, cette somme permet à la Ville de réaliser des travaux et des actions sur les quartiers prioritaires.

En parallèle, MBA verse une subvention en investissement de 250 000 € dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (subvention de l'État d'environ 450 000 €), dont bénéficie la Ville de Mâcon.

En 2022, trois opérations ont été soutenues :

- Réhabilitation de l'annexe de la maison de quartier des Gautriats et labellisation - Maison France Services – phase 1 pour un montant de 820 000 €.

Participation de MBA à hauteur de 205 950 €

- Sécurisation de l'école maternelle Paul Éluard dans le quartier de la Chanaye-Résidence pour un montant de 90 000 €.

Participation de MBA à hauteur 22 590 €

- Sécurisation de l'école maternelle Petit Prince dans le quartier des Gautriats pour un montant de 85 500 €.

Participation de MBA à hauteur de 21 450 €



TOTAL : 249 990 €

ZOOM SUR...

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le Conseil de développement, instance de démocratie participative obligatoire, constitue un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, à l'échelle communautaire.

Il contribue à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus un regard prospectif et transversal, indispensable pour répondre aux enjeux locaux. Il est consulté et peut émettre des avis sur les politiques communautaires et le projet de territoire.

Le Conseil de développement renouvelé en 2020 et présidé par Roger MOREAU est composé de **21 membres œuvrant sur le territoire de MBA aux profils variés** (associatif, social, économique...).

Les élus communautaires ont souhaité qu'en 2022, le Conseil de développement se prononce sur le Plan Climat Air Énergie Territorial. Après des séances de travail en plénières et en ateliers, les membres ont émis un avis favorable sur le document. En parallèle, les membres du Conseil de développement ont rédigé leur rapport annuel 2021 et le projet d'aménagement « Saône Digitale » leur a été présenté pour information.

Pour pouvoir exercer son activité des moyens humains et financiers sont mis à disposition du Conseil de développement.

Projets 2023 :

- Se prononcer sur le Schéma de développement touristique,
- Participer à la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



LES RADARS PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre de son conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance, MBA dispose de deux radars pédagogiques, mis à disposition des communes, pour une durée de 3 semaines, comme outil de prévention ou d'analyse (opérations d'aménagement, actions de sensibilisation).

Ainsi, **10 mises à disposition ont été organisées en 2022, à 7 communes différentes.**





LE RÉSEAU VIF

L'activité du réseau de lutte contre les Violences Intra-Familiales (VIF) a **encore augmenté en 2022**.

En effet, les **situations préoccupantes identifiées par le réseau VIF de MBA ont bondi de 67% en 2022**, en comparaison à l'année 2021.

Ainsi, 436 signalements ont été identifiés par le réseau et 21 mises à l'abri ont été effectuées sur l'un des trois logements d'urgence ou auprès de l'hôtel partenaire du dispositif.

Au total, ce sont **38 personnes, dont 17 enfants qui ont pu être mis en sécurité**. Les mises à l'abri représentent 873 nuitées, pour une durée moyenne d'occupation de 40 jours.

Depuis l'été 2022, l'association des PEP 71 n'assure plus les missions de coordination sociale du réseau, portée jusqu'à par une intervenante sociale en commissariat et gendarmerie. Ainsi, le recrutement d'un agent en interne à MBA est prévu pour 2023, afin d'organiser les échanges au sein du réseau.

Pour répondre à l'augmentation de cette activité, **de nouveaux partenariats ont été créés en 2022** :

- Avec l'épicerie sociale Oasis d'Amour, pour permettre aux victimes mises à l'abri l'accès à des denrées alimentaires ou d'hygiène à prix réduits,
- Avec la Régie Inter-quartiers de Mâcon et Central 71, pour assurer le nettoyage des logements d'urgence, à leur libération.



EN 2022, LE RÉSEAU VIF C'EST...



436 signalements



21 situations de mise à l'abri dans un logement d'urgence



873 nuitées pour assurer la protection des victimes



pour une durée moyenne d'occupation de 40 jours



LES DÉFIS 2023

- Disposer d'un quatrième logement VIF,
- Redéfinir le mode de coordination du réseau VIF par le recrutement d'un agent en interne à MBA,
- Réactualiser le contrat de mobilisation et de coordination du réseau VIF.



LES GENS DU VOYAGE

Cette compétence correspond à la gestion d'une aire de grand passage de 40 places et d'une aire de 18 places de semi-sédentaires. En parallèle, MBA doit aménager de nouveaux espaces pour être en conformité avec le schéma départemental des gens du voyage.

L'ACCUEIL DE SEMI-SÉDENTAIRES

Suite à l'incendie du bâtiment d'accueil de l'aire des Belouses de 18 places, à l'été 2021, MBA a été contraint de prendre un arrêté de fermeture exceptionnelle pour une durée indéterminée et a procédé à la résiliation du marché de gestion de l'aire.

Les premiers temps, cette fermeture a occasionné un stationnement illicite sur la zone portuaire d'Essex au Nord de Mâcon, à proximité des friches industrielles.

En raison des risques de sécurité et des travaux programmés dans le cadre du projet de Saône Digitale, MBA a toléré la mise à disposition de façon dégradée du tènement des Belouses dans l'attente de la réalisation de travaux sur le site.

En parallèle, une réflexion a été lancée sur la réhabilitation et l'extension du site existant afin de se conformer au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. Un bureau d'architecte a été missionné pour conduire l'étude de faisabilité technique et financière.

À l'issue de cette étude et après concertation avec l'ensemble des partenaires en charges de la thématique (usagers, service sociaux, forces de l'ordre, élus...) un scénario d'aménagement d'un montant prévisionnel de 2 200 000 € HT a été validé. Il porte sur la réhabilitation des 18 places caravanes et la création de 12 places supplémentaires, augmentant ainsi la capacité d'accueil de l'aire des Belouses à 30 places, conformément aux préconisations du schéma départemental.



LES GRANDS PASSAGES

L'aire de grand passage de 40 places, située à Senneclès-Mâcon, a fait l'objet d'une importante rénovation, de janvier à avril 2022.

Les principaux travaux, d'un montant de 450 245 €, ont consisté en :

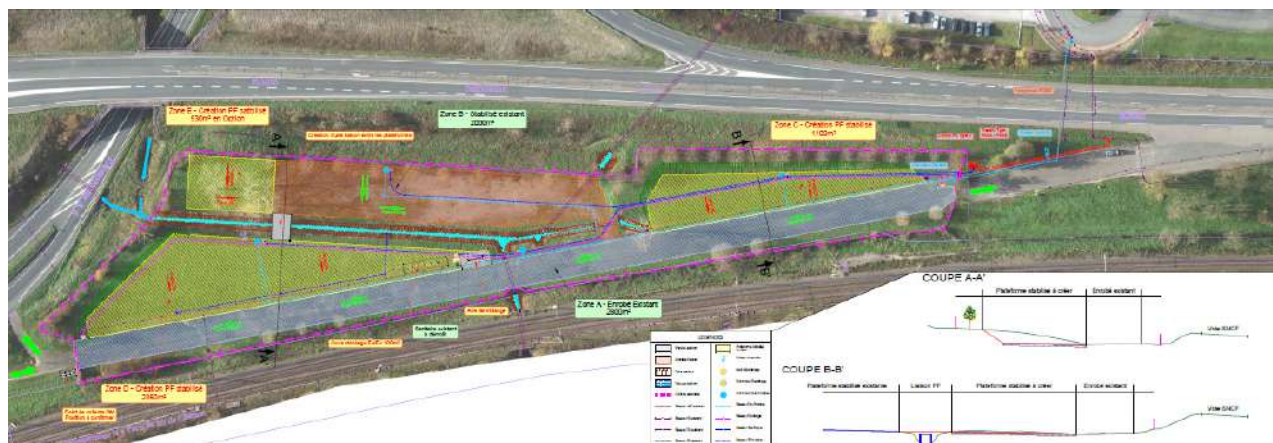
- La viabilisation de l'aire avec la création de réseaux d'eaux, d'assainissement et d'électricité,
- La création de plusieurs plateformes stabilisées d'une superficie d'environ 8 000 m² permettant l'accueil de 40 caravanes,
- L'installation d'un système de vidange pour le recueil des eaux grises et noires, d'une défense incendie et d'une plateforme de collecte des ordures ménagères.

Une subvention de 360 196 € HT a été versée à MBA en soutien du coût du projet par l'État au titre de la DSIL.

Une inauguration s'est tenue le 2 mai 2022, à la veille de la première ouverture, en présence du Préfet, du Député, du Président de MBA, des élus du territoire et des partenaires techniques du projet.

L'aire a accueilli son premier groupe lors de la première quinzaine d'octobre.

En 2023, une évolution de la tarification sera à l'étude pour permettre une harmonisation des tarifs pratiqués entre les aires de grand passage des EPCI voisins.



LES DÉFIS 2023

- Rénover et agrandir l'aire d'accueil de semi-sédentaire des Belouses,
- Trouver un terrain pour la réalisation d'une aire de grand passage de 200 caravanes.

5. DÉCOUVRIR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

- p. 80 • Le Pôle Aquatique
- p. 82 • Le Conservatoire
- p. 86 • Le tourisme



LE PÔLE AQUATIQUE

Le Pôle Aquatique représente un effectif de 28 agents répartis dans les équipes d'accueil, d'entretien, de technique et des bassins. Cet effectif est renforcé par des agents saisonniers, afin de mener à bien cette période d'activité intense. Le Pôle Aquatique est divisé en deux établissements communautaires : le Centre Aquatique à Mâcon et la piscine à Azé.

L'OUVERTURES DES BASSINS

Le bassin olympique et le bassin d'agrément ont été ouverts aux usagers plus tôt que les années précédentes : le 2 mai 2022. Ainsi, les activités ont pu être transférées dans le bassin d'agrément libérant de la place dans le bassin d'initiation.

Au mois de juin, le bassin de la petite enfance a ouvert ses portes les mercredis et les week-ends dans un premier temps, pour ouvrir entièrement sur la période estivale.

Le Pôle Aquatique **a fermé ses portes uniquement 3 journées en 2022** : le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre. Durant les autres jours fériés, les usagers ont pu venir profiter des différents bassins sur une ouverture le matin de 8h45 à 13h15 et sur la journée complète les 14 juillet et 15 août.

De plus, les horaires d'été ont été prolongés cette année sur les deux premiers week-end de septembre.

Également, les horaires d'accueil des écoles primaires ont été étendus en accord avec l'Éducation Nationale. Deux créneaux leur ont été alloués en plus des années précédentes, à savoir les lundis et vendredis après-midi de 14h à 16h.

Enfin, il a été proposé durant la période estivale 2022 des **stages de natation** du lundi au vendredi pour les enfants à partir de 6 ans. Au total, ce sont 84 enfants qui en ont bénéficié.

Des cours d'aquagym à la séance ont rassemblé 681 personnes sur la période juillet/août.



DES TARIFS INCHANGÉS

L'année 2022 a été la **3^{ème} année consécutive** marquée par un **maintien des tarifs**. En effet, depuis 2020, MBA a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs de ses équipements communautaires.

LE BONNET DE BAIN

L'année 2022 a débuté pour le Pôle Aquatique par la mise en place du **bonnet de bain obligatoire**. Cette nouvelle règle d'hygiène a permis d'améliorer considérablement la propreté des bassins.

Ainsi, près de **200 bonnets de bain ont été distribués gratuitement** à l'ensemble des usagers jusqu'à mi-février.

Cette nouvelle règle d'hygiène s'inscrit dans une démarche qualitative visant à établir un parcours du nageur (entrée, zone de déchaussage, vestiaires, sortie...).



L'ACCUEIL DES SAISONNIERS

Le mois de juillet marque le début de la pleine saison du Pôle Aquatique. En 2022, de nombreux saisonniers sont venus renforcer les équipes. Ainsi, ce n'est pas moins de **19 étudiants**, qui ont été accueillis par Jacques DOUSSOT, Vice-président en charge des équipements sportifs communautaires, et qui ont été affectés dans les différents services et sur les deux sites de Mâcon et Azé.



LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Cette année 2022 a également été marquée par la **crise énergétique mondiale**. Cette **inflation du coût de l'énergie** a affecté le fonctionnement de tous les équipements communautaires.

Aussi, la pataugeoire, le toboggan et le bassin d'agrément ont fermé en septembre 2022 pour une durée de 6 mois.

Les activités, initialement transférées dans le bassin d'agrément, lors de son ouverture en mai, ont été transférées dans le bassin d'initiation.

En conséquence, ce dernier s'est trouvé fermé au public les mercredis de 9h à 11h et les samedis de 9h à 11h30.

LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES INSCRITES AUX ACTIVITÉS

46% des personnes inscrites aux activités habitent sur le territoire de MBA (dont 31% à Mâcon).

Les 23% restants représentent les personnes résidant sur une commune extérieure à MBA.

EN 2022, LE PÔLE AQUATIQUE C'EST...



10 031 élèves des écoles primaires qui ont suivi le programme « savoir nager »



1 043 personnes inscrites à l'aquagym et dérivés



Résultats d'Azé
Entrées : 9 398
Recettes : 17 421 €



Résultats de Mâcon
Entrées : 181 117
Recettes : 689 141 €



LES DÉFIS 2023

- Réouvrir le bassin d'agrément, le toboggan et la pataugeoire le 27 mars 2023 ; puis ouvrir le bassin olympique extérieur début avril,
- Mettre en place l'animation « AquaParc » et améliorer le mode d'inscription,
- Modifier la signalétique et la communication de l'établissement pour matérialiser le parcours du nageur,
- Changer le logiciel de caisse (matériel, informatique, accès tripode, borne intelligente).



LE CONSERVATOIRE

S'ouvrir à tous les publics, adapter les parcours pédagogiques, favoriser de nouvelles actions dans le champ de l'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement spécialisé : le Conservatoire Edgar Varèse est un établissement dynamique, ayant un véritable ancrage territorial.

Après deux années complexes suite aux conséquences de la crise sanitaire, 2022 marque un retour à une activité de diffusion artistique et pédagogique forte, avec de nombreuses rencontres, conférences, projets et concerts riches et variés proposés par l'équipe pédagogique.

Les partenariats avec l'Éducation Nationale et les structures culturelles du territoire ont été renforcés, avec notamment la poursuite du développement des parcours CHAM/CHAD et CHAMV. Cette année a été également marquée par l'aboutissement d'une phase de diagnostic sur l'accueil des personnes en situation de handicap, avec la mise en place de journées de formation, la création d'ateliers inclusifs, etc.

L'ARRIVÉE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR

David HURPEAU a pris ses fonctions de directeur du Conservatoire au 1^{er} septembre 2022. La rédaction du projet d'établissement est l'une de ses missions prioritaires.

En ce sens, des temps d'échanges et de concertation ont été mis en place avec les départements pédagogiques, en septembre 2022, puis à plusieurs reprises avec le Conseil Pédagogique.

David HURPEAU dirige également l'Orchestre Symphonique de la Ville de Mâcon.



LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHA) : DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF AU COLLEGE ET EN PRIMAIRE

Le développement des Classes à Horaires Aménagés (CHA) se poursuit avec les :

- Classes à Horaires Aménagés Musique à Dominante Vocale (CHAMV) : **24 élèves.**

En partenariat avec l'école Annexe et les services de l'Éducation Nationale : ouvert en 2021 pour les CM2 de l'école Annexe de Mâcon, ce nouveau dispositif s'est étendu en 2022 aux CM1.

- Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) : **110 élèves.**

En partenariat avec le collège Pasteur : ouverture de la classe de 3^{ème}, ce qui permet désormais d'offrir un cursus complet de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

- Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD) : **16 élèves.**

En partenariat avec le collège Pasteur : ouverture de la classe de 4^{ème}.

L'OUVERTURE D'UN SECOND ATELIER DE DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE

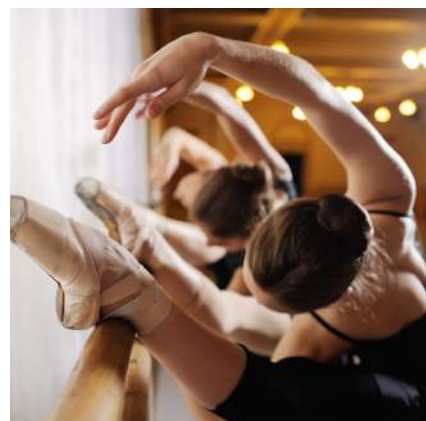
Suite au succès de l'atelier de découverte instrumentale à destination des enfants de 6 ans (éveil 2 et FM 1^{ère} année), mis en place à la rentrée 2021 le mercredi de 10h15 à 10h45, et dont **19 élèves** ont pu bénéficier, un second créneau horaire a été ouvert à la rentrée 2022 : le mardi de 17h à 17h30.

Tout au long de l'année, les enfants découvrent par la pratique les instruments des différentes familles.

Ce dispositif est réparti en deux temps :

- La découverte de tous les instruments de l'orchestre symphonique, de septembre à décembre, au terme de laquelle les élèves auront à choisir trois instruments ;
- L'approfondissement de ces instruments choisis sur une plus longue période rythmée par les vacances scolaires.

Fort de cette première expérience, ces élèves disposeront d'une meilleure connaissance des instruments afin de s'orienter plus facilement dans leurs choix pour l'année suivante.





LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022

Janvier :

- Concert avec les classes de chant lyrique et guitare, avec Wanda KOZYRA.

Mai :

- Le 22 mai : « *Les enfants du Levant* » au petit Théâtre de Mâcon. Ce spectacle signe l'aboutissement d'un projet avec Claire MONNOT, metteur en scène, et Nicolas PARISOT, chef de chœur.

Juin :

- Le 11 juin : Spectacle de danse au Théâtre - Scène Nationale de Mâcon.
- Du 13 au 18 juin : Fête du Conservatoire.

Septembre :

- « *LOW BRASS 71* » : Rassemblement des trombones de Charolles, Paray-le-Monial, La Clayette, Chauffailles, Sancé, Lacrost et Mâcon.

Octobre :

- « *Paddington* » : Plusieurs représentations de l'Orchestre Symphonique de Mâcon en faveur des scolaires, au sein de l'Auditorium du Conservatoire.

Décembre :

- Concerts : « *Une nuit sous les étoiles...* » avec la Maîtrise du Conservatoire et l'Orchestre Symphonique de Mâcon.

ÇA BOUGE AUSSI AU NIVEAU DES LOCAUX

• Salles de cours

Des films de protection ont été posés sur les fenêtres des façades, situées au sud du Conservatoire. Ces films protègent à 92% des UV, afin notamment de préserver les instruments de musique, et à 50% de la chaleur.

• Auditorium

Pour le bon fonctionnement de l'Auditorium ainsi que le confort des utilisateurs, deux études ont été menées sur la réparation du système de climatisation existant, et sur le renouvellement des luminaires. L'objectif étant d'en améliorer la qualité tout en étant moins coûteux et moins énergivore.



EN 2022, LE CONSERVATOIRE C'EST...



785
élèves inscrits dont 165 en danse et 41 pratiquant les deux activités musique et danse



48 enseignants spécialisés et 15 intervenants réguliers, et une équipe de 10 agents administratifs et 4 techniques



4 teasers et 2 captations en projet



52 classes touchant **1 500 enfants** sensibilisés à travers les Interventions en Milieu Scolaire (IMS)

UN AXE FORT AUTOUR DU HANDICAP

À la suite de son état des lieux, la référente handicap du Conservatoire a mis en place plusieurs actions :

• Des journées de formation des enseignants

L'ensemble des professeurs du Conservatoire ont suivi du 27 au 29 juin 2022 une formation de sensibilisation autour de l'accueil des publics en situation de handicap à travers deux modules :

- « L'adaptation de son enseignement musical ou de danse au public en situation de handicap » avec Thierry MAUVAIS.
- « La prise en charge des élèves porteurs de troubles dys et/ou autistiques dans l'enseignement musical et de danse » avec Isabelle HERLIN.

• L'accueil du public en situation de handicap

Un dispositif d'accueil du public en situation de handicap a été mis en place à la rentrée 2022. Outre l'aménagement d'un espace dédié et adapté à tous types de handicap, trois parcours sont désormais proposés :

▶ **Cours collectifs inclusif :**

Les élèves en situation de handicap sont intégrés dans des cours collectifs avec d'autres enfants. L'accès à ces ateliers est proposé pour les élèves à partir de 5 ans, dans la limite des places disponibles :

- Éveil Musique et Danse (5-6 ans),
- Ateliers « Bouge et Chante » (7-11 ans).

Dans la mesure du possible, un accueil en pratiques collectives peut être envisagé.

▶ **Parcours personnalisé :**

Ce dispositif est mis en place en concertation avec les parents, et les institutions médico-sociales, sous forme de :

- Cours musique et danse adapté,
- Projet pédagogique personnalisé.

▶ **Actions ponctuelles :**

En partenariat avec des institutions médico-sociales, des actions peuvent être menées auprès des publics en situation de handicap, sous la forme de concerts ou d'interventions pédagogiques adaptées, à l'institution, au Conservatoire ou aux studios de danse.

Le 15 novembre 2022 l'Agglomération, représentée par Véronique-Laure VERRAEST, a procédé à la **signature de la charte RNMH** (Réseau National Musique et Handicap) en présence de Marie-Claude VALETTE, Présidente du réseau. Le réseau national regroupe des professionnels du milieu de la culture, du handicap ou du médico-social, des structures d'enseignement artistique, des associations de parents d'enfants ou des personnes en situation de handicap.



BON À SAVOIR

La référente « musique, danse et handicap » Cécile BENOIT met en place les actions de sensibilisation pour accompagner les enfants dans leur parcours de musique et de danse et assure le lien avec les enseignants. Son champ d'action ne se limite pas seulement au Conservatoire. Elle travaille aussi en partenariat avec différentes structures spécialisées, et avec la Direction de la Petite Enfance de MBA.



LES DÉFIS 2023

- Élaborer et approuver le projet d'établissement 2023-2026,
- Proposer un cursus CHAD complet à la rentrée 2023,
- Dématérialiser les pré-inscriptions, inscriptions et réinscription au Conservatoire,
- Équiper la Médiathèque avec un Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB),
- Accueillir les journées « Rencontres Nationales » du RNMH,
- Célébrer les 30 ans de la Maîtrise du Conservatoire.



LE TOURISME

Important générateur d'emplois et de richesses, le tourisme est une économie transversale de premier plan, qui doit être réfléchi et coordonné, afin que les retombées soient profitables à l'ensemble du territoire. MBA finance des actions au profit de ce secteur d'activités et délègue la mise en œuvre opérationnelle à l'Office de Tourisme Communautaire.

DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

Les actions de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) en lien avec le Schéma de développement touristique se sont portées sur les thématiques suivantes :

- Organisation d'une opération d'accueil sur l'Aire de Saint-Albain,
- Mise en place d'un partenariat avec l'Office de Tourisme de Tournus sur les labellisations Vignoble et Découvertes,
- Pérennisation des activités nautiques au départ de la Gloriette, quai Lamartine à Mâcon,
- Étude en lien avec la Ville de Mâcon sur la mise en place d'un bateau-promenade,
- Création d'un site web de la Destination Sud Bourgogne,
- Création, en partenariat étroit avec les Offices de Tourisme du Sud-Bourgogne, d'un positionnement marketing partagé,
- Finalisation de l'écriture du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information,
- Organisation de la 4^{ème} Vélo-Gourmande,
- Finalisation du projet de marque Sud Bourgogne,
- Mise en place d'une offre de Vélos à Assistance Électrique sur le territoire,
- Réalisation d'une étude sur la mise en place d'un train touristique sur Mâcon, et d'une autre sur l'accueil des camping-caristes,
- Participation à l'élaboration du Schéma Directeur de la Randonnée porté par MBA.



LE TOURISME À VÉLO

En 2021, l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) a commandé une étude pré-opérationnelle pour l'assistance au déploiement d'un service de location de vélos.

Dans le cadre du schéma des mobilités et des actions de développement de l'usage du vélo, MBA entend soutenir cette action à travers la mise à disposition d'une **flotte de 84 vélos** (à assistance électrique et musculaires).

Commandée auprès de l'UGAP, cette première flotte de vélos et les équipements de sécurité afférents représentent un coût de 78 4667 € HT, actant une valorisation de même montant.

Cette subvention en nature permet à l'OTC de **développer l'attractivité touristique du territoire, les itinéraires « vélos touristiques » et l'offre quotidienne de location de vélo.**

L'OTC demeure le seul gestionnaire de la flotte, et seul responsable de l'organisation du service et de la communication. Il prévoit de confier, via l'établissement d'une convention spécifique, cette première flotte de vélos aux sites touristiques partenaires (le port de plaisance de Mâcon, le Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson, la Maison du Terroir de La Chapelle-de-Guinchay, les campings d'Azé, de Crêches-sur-Saône, de Mâcon et de Saint-Symphorien-d'Ancelles...).

Conformément aux recommandations de l'étude initiale et à l'ambition de MBA sur le développement de la pratique du vélo, un besoin total de 191 vélos a été identifié.

Il s'agit donc ici d'une première étape.

Le caractère progressif de la constitution de la flotte est de nature à permettre une meilleure intégration dans le parc actuel en fonction des besoins de l'OTC et de la mise en œuvre de son projet.



BON À SAVOIR

Le tourisme à vélo, ou cyclo-tourisme, est un moyen de découvrir un territoire ou une région à vélo, afin de visiter ses principales attractions touristiques.



POUR ALLER PLUS LOIN

En 10 ans, le tourisme à vélo est devenu une activité de tourisme et de loisir de plus en plus prisée. 22 millions de français déclarent faire du vélo pendant leurs vacances et le cyclo-tourisme est devenu la première pratique d'itinérance touristique sur le territoire, devant la randonnée pédestre.

Une pratique en forte croissance, accélérée par la crise sanitaire

La France se positionne aujourd'hui comme la seconde destination mondiale pour le tourisme à vélo après l'Allemagne, avec plus de 9 millions de séjours cyclistes par an et attire 20% de cyclo-touristes étrangers. La crise sanitaire n'a fait qu'amplifier cette dynamique.

Des retombées économiques substantielles pour les territoires

Les retombées économiques directes du tourisme à vélo sont estimées à 4,6 Md€, soit + 46% en 10 ans. La filière générerait par ailleurs 33 800 emplois, dont la moitié dans l'hébergement et la restauration, mais aussi dans les commerces locaux, dans les professions du cycle et chez les opérateurs de tourisme.

LE GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ-POUILLY-VERGISSON

Par convention établie le 1^{er} janvier 2019, MBA s'est engagé à soutenir l'Opération Grand Site portée par le Département de Saône-et-Loire pendant une **période de dix ans**, par une **participation financière annuelle de 278 000 €**.

Par ailleurs, le Département de Saône-et-Loire, dans le cadre du renouvellement de son label « Grand Site de France », s'est engagé dans une démarche d'amélioration des qualités d'accueil, de visite et de découverte de son site, au travers notamment de la randonnée.

Ainsi, le Département de Saône-et-Loire a pour ambition commune avec celle de MBA de refondre l'intégralité du réseau de randonnée présent sur le périmètre du « Grand Site de France ».

Par conséquent, et pour garantir la cohérence dans la signalétique, le balisage et la promotion des espaces du Grand Site, MBA propose d'acter, par voie d'avenant à la convention de partenariat pluriannuelle entre MBA et le Département de Saône-et-Loire, que ce dernier assumera les missions relatives à la compétence optionnelle « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA » sur le Périmètre du Grand Site.



C'EST QUOI UN GRAND SITE DE FRANCE ?

Le Réseau des Grands Sites de France (RGSF)

Créé en Novembre 2000, le Réseau des Grands Sites de France est une association qui regroupe les organismes locaux chargés de la gestion des Grands Sites. Le Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson, membre fondateur du RGSF, en accueille également le siège.

Le label

La labellisation du Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson a eu lieu en 2013.

Ce label renforce la qualité et l'attractivité d'un territoire tout en respectant l'environnement. Créé en 2003, il est inscrit, depuis 2010, au code de l'environnement et est attribué par le Ministère de l'Ecologie.

Les promesses et valeurs d'un Grand Site de France sont la préservation de l'environnement, la réhabilitation du caractère naturel du site, un accueil de qualité, une bonne gestion des flux et gouvernance, tout en développant l'offre territoriale.

Des objectifs et un plan d'actions sont à mener avec le Réseau des Grands Sites de France afin de concilier préservation et développement de notre territoire.

Le label permet aussi que chaque acteur du périmètre Grand Site retrouve ce sentiment d'appartenance à leur territoire et participe à la vie du Grand Site.

Accordé pour une période de six ans renouvelable, le label vient récompenser une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme.

LES SENTIERS DE RANDONNÉES

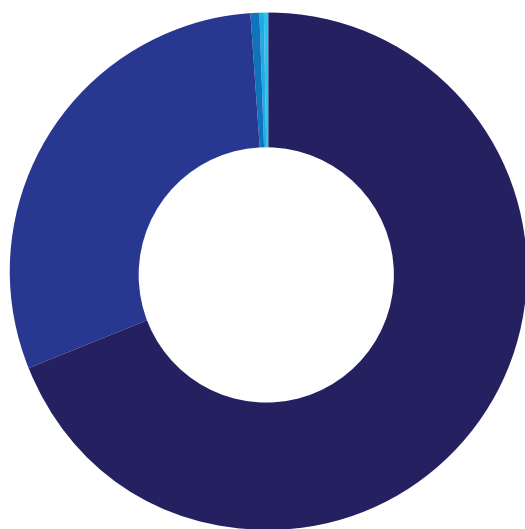
Le Conseil Communautaire du 30 juin 2022 a adopté, en complément du Schéma des mobilités, son **Schéma Directeur de la Randonnée** établissant un linéaire de 320 km de sentiers, représentant près des 3/4 des itinéraires projetés lors de réunions de concertation avec les communes qui se sont déroulées d'octobre 2021 à juin 2022.

Un nouveau travail d'étude et de concertation fut nécessaire pour valider le périmètre et le tracé de certaines randonnées, afin notamment de recueillir les autorisations de passage sur les terrains privés ou d'identifier des itinéraires alternatifs en cas de refus.

Ce travail de concertation s'est poursuivi durant les mois de juillet et août 2022, permettant de finaliser le Schéma Directeur de la Randonnée avec un linéaire de 380 km de sentiers de randonnée.



LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES



■	OTC : 640 000 €
■	Département de Saône-et-Loire : 278 000 €
■	La manufacture d'idées : 3 000 €
■	Festichanes : 3 000 €
■	Commune de Saint-Amour : 2 000 €
	TOTAL : 926 000 €



LES DÉFIS 2023

- Lancer les phases opérationnelles pour la refonte de la signalétique et du balisage des sentiers inscrits dans le Schéma Directeur de la Randonnée,
- Expérimenter un petit train touristique en période estivale dans le centre-ville de Mâcon,
- Poursuivre le déploiement de la flotte de vélos communautaires (124 vélos) depuis la Vélo-Gare de Charnay-lès-Mâcon et sur les stations partenaires,
- Créer un nouveau site web dédié aux groupes,
- Effectuer la révision du Schéma de développement touristique 2018-2023.

6. GRANDIR AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

- p. 92 • Les Ressources Humaines
- p. 96 • Prévention & sécurité
- p. 98 • Travaux & maintenance
- p. 100 • L'application du droit des sols
- p. 102 • La commande publique
- p. 104 • Les moyens généraux
- p. 106 • Les systèmes d'information
- p. 108 • Le juridique
- p. 109 • Les assemblées
- p. 110 • La communication



LES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines assure un lien essentiel entre les différentes directions et les services de la collectivité, notamment dans les missions de recrutements, de formations et de qualité de vie au travail, tout en garantissant une bonne gestion de la masse salariale et du budget. Au service des agents, elle assure la gestion des carrières, des paies, des retraites. Elle garantit leur santé, leur hygiène et leur sécurité, agit sur la prévention des risques psychosociaux et est garante du dialogue social. La Direction des Ressources Humaines est composée de sa directrice et de 8 collaborateurs.

À L'ÉCOUTE DES AGENTS

En 2022, les missions de la Direction des Ressources Humaines ont été très variées :

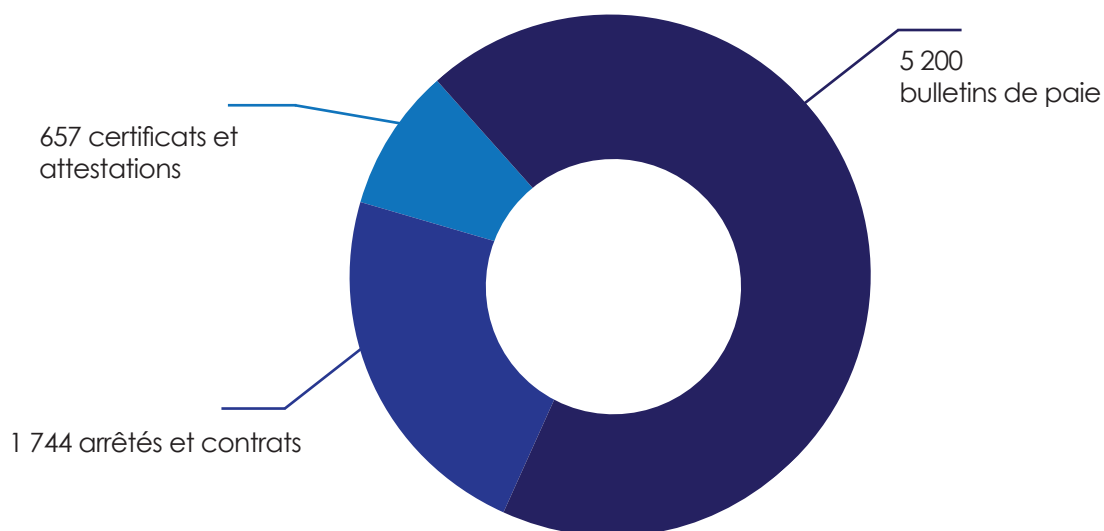
- L'établissement de plus de 2 400 actes administratifs et le traitement de plus de 5 200 bulletins de paies par an ,
- La publication de plus de 60 offres d'emplois et le traitement de près de 800 candidatures,
- Les élections professionnelles qui se sont tenues le 8 décembre 2022,
- La tenue de 14 réunions avec les partenaires sociaux : 9 réunions du comité technique et/ou CHSCT, 3 réunions de dialogue social, 2 réunions de groupes de travail avec les syndicats (Charte informatique et télétravail),
- Une première participation aux « Rendez-vous de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise » qui se sont tenus le 14 septembre 2022 au Spot de Mâcon,
- La diffusion, auprès de chaque agent de la collectivité, de 4 numéros de MB'Actu.

Régulièrement et au minimum une fois par an, les agents de la Direction des Ressources Humaines se rendent dans chacune des structures de la collectivité afin de rencontrer les agents et répondre aux demandes relatives au déroulement de carrière, au statut de la fonction publique territoriale, aux formations, aux prestations sociales CNAS, etc.



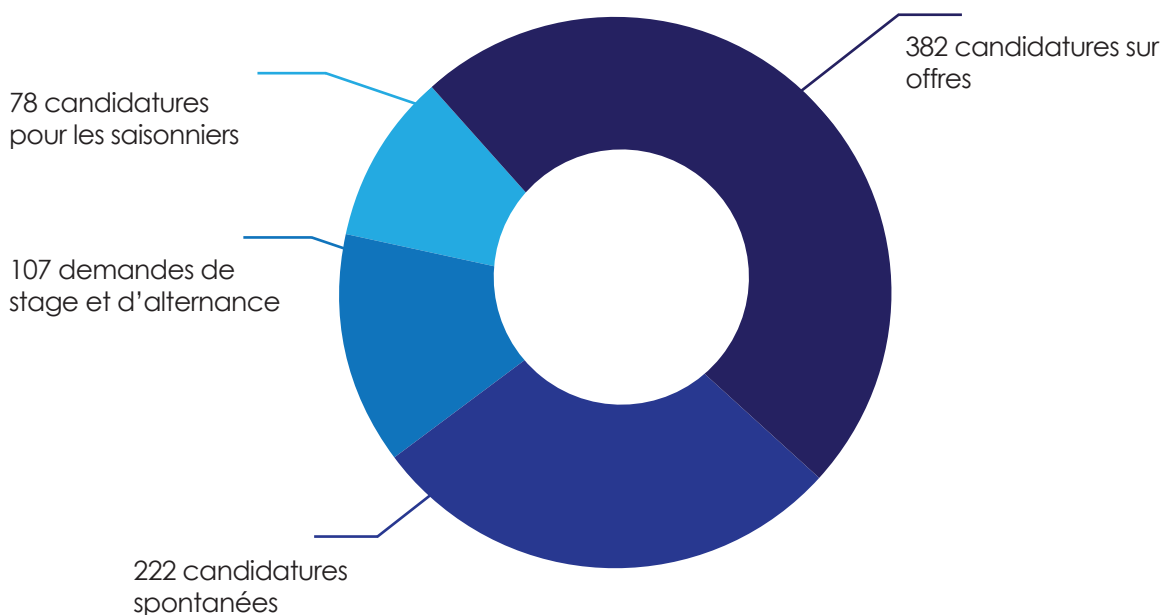
Lors de la période COVID ces permanences avaient été organisées au siège de la collectivité. La situation sanitaire le permettant à nouveau, **les permanences 2022 ont été tenues au sein des différentes structures.**

LES TRAITEMENTS ADMINISTRATIFS



TOTAL : 7 601 documents élaborés

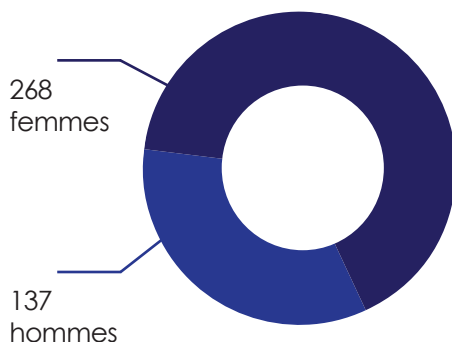
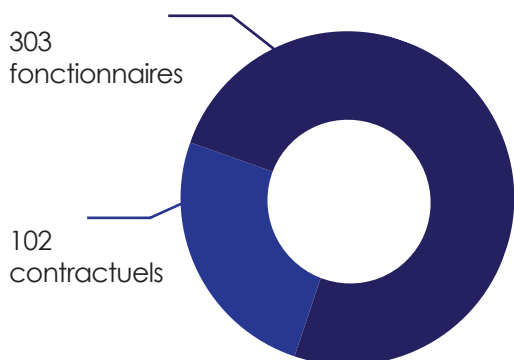
LA GESTION DES CANDIDATURES



TOTAL : 789 candidatures traitées

LES EFFECTIFS

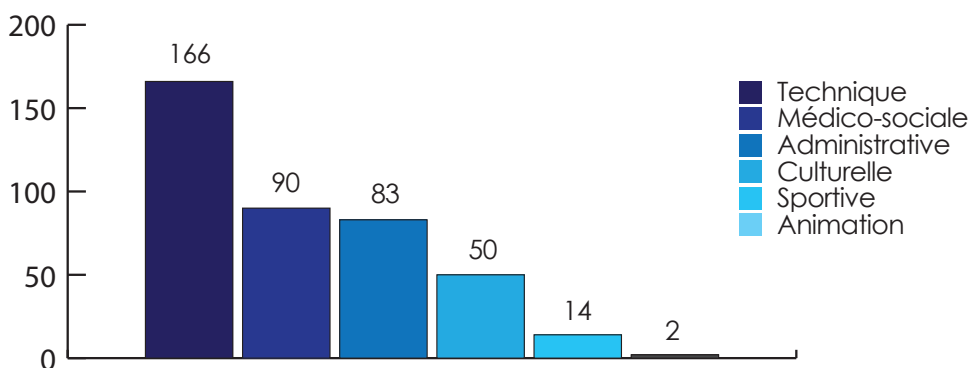
En nombre d'agents



TOTAL : 405 agents

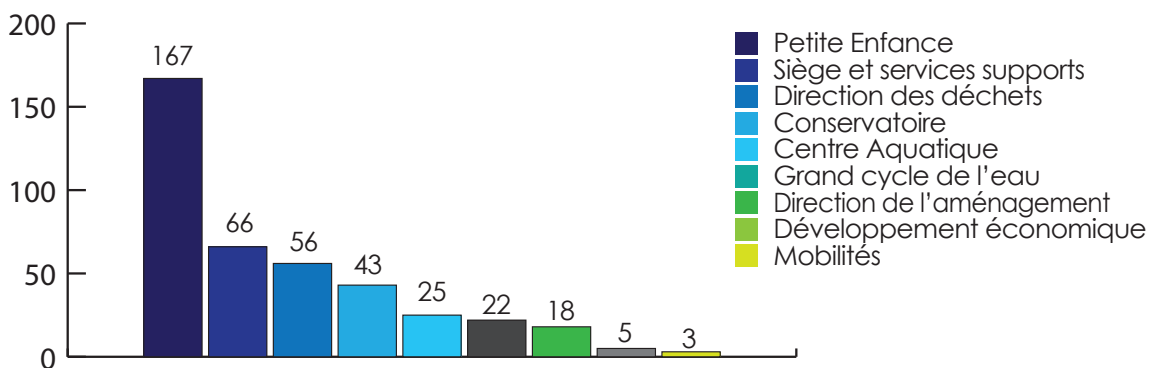
LA RÉPARTITION PAR FILIÈRE

En nombre d'agents



LA RÉPARTITION PAR AFFECTATION

En nombre d'agents



L'ACTION SOCIALE

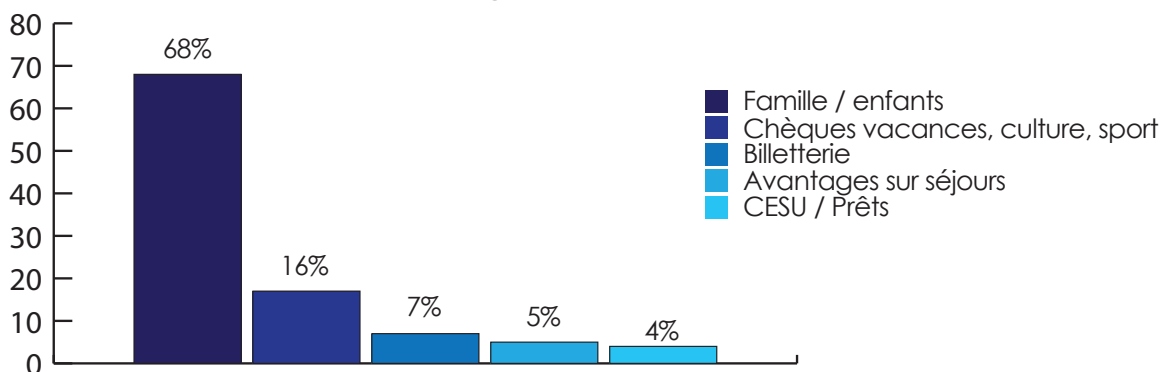
En 2022, MBA a versé plus de 86 000 € au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour 419 agents leur permettant de bénéficier de plus **88 000 € d'aides**.

Ce bilan n'intègre pas les prestations non quantifiables tel que : les prêts et achats auto, l'écoute sociale, la consultation juridique, les promotions sur les locations de vacances... MBA participe également à hauteur de 50% du montant des titres restaurant attribués à ses agents, soit plus de **172 000 €**.

Une participation employeur à la prévoyance santé a été instaurée par MBA au 1^{er} mars 2022. Cette participation s'élève à 10 € brut mensuel. Sur l'année 2022, une soixantaine d'agents a pu bénéficier de cette participation.



Graphique : Prestations CNAS 2022 - En pourcentages



LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- En collaboration avec le service médecine du Centre de Gestion, un travail en continu est établi pour gérer certaines situations d'agents : risque psychosociaux, maintien dans l'emploi ou adaptation de poste.
- L'analyse de la pratique professionnelle pour certains services de la Direction de la Petite Enfance a été maintenue en 2022.
- Depuis le 1^{er} avril 2022, les agents de la collectivité ont la possibilité de consulter un psychologue de manière anonyme et gratuite. Une trentaine d'agents a fait appel à ce dispositif pour un total de 143 séances sur l'année.

LA FORMATION

En 2022, la collectivité a investi **140 000 €** au titre de la formation, dont 92 400 € de cotisations CNFPT.

263 agents ont bénéficié d'au moins une journée de formation pour un total de **1 136 jours de formation** sur l'année.

Cela représente une moyenne de 4,32 jours par agent ayant suivi une formation.

Il est à noter une nette augmentation du nombre de jours de formation, liée au rattrapage des deux années de crise sanitaire, notamment au niveau des formations liées à la prévention.

DON DE JOURS

La mise en œuvre du don de jours est un dispositif par lequel les agents de la collectivité peuvent réaliser de manière anonyme un don de jours de congé annuel, RTT ou CET, au bénéfice d'un autre agent. Dans ce cadre, 21 jours ont été attribués en 2022 à des agents dont la situation nécessitait leur présence auprès d'un tiers.

TÉLÉTRAVAIL

L'accord mis en place en 2021 a évolué. Après une phase d'expérimentation, les agents à temps partiel peuvent désormais télétravailler et le télétravail peut s'exercer n'importe quel jour de la semaine.

En 2022, une quarantaine d'agents a exercé en partie leurs fonctions en télétravail.



PRÉVENTION & SÉCURITÉ

Comme tous les travailleurs, les agents de MBA sont exposés à des risques inhérents à leur métier, à l'environnement de travail et à l'organisation. Pour diminuer ou supprimer ces risques, l'Agglomération est engagée dans une démarche de prévention qui s'appuie sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et un plan d'actions associé.

PROTÉGER LES AGENTS

Le suivi des Accidents du Travail (AT)

Le nombre d'accidents de service est en baisse par rapport à la période « avant Covid » (21 en 2019, 10 en 2020, 7 en 2021, 11 en 2022).

L'analyse du nombre d'accidents du travail en fonction de la tranche d'âge montre que les 55-59 ans sont les plus concernés, plus particulièrement les femmes.

Les accidents du travail avec arrêt portent essentiellement au niveau des atteintes ostéoarticulaire-musculaire.



L'ERGONOMIE AU TRAVAIL OU TROUBLES MUSCULO- SQUELETTIQUES (TMS)

En 2022, les demandes d'aménagements de postes se sont particulièrement démarquées par rapport aux années antérieures. En effet, **le nombre d'aménagement de poste a été multiplié par 3.**

Les demandes sont issues majoritairement de la médecine du travail ou des agents eux-mêmes.

LA MÉDIATION

Le médiateur intervient à la demande des services ou dans le cadre de visites programmées. Il concourt au quotidien pour des actions de médiation (insultes, comportements à risques, etc.) entre les agents et usagers.

Au titre de l'année 2022, le service Prévention a déposé en gendarmerie 55 dépôts de plaintes ou mains courantes.

Concernant la Direction des Déchets : la majorité des plaintes sont issues des déchèteries (intrusions).



LA FORMATION DES AGENTS

Des formations « accueil sécurité » sont dispensées pour l'ensemble du personnel arrivant au sein de la collectivité par les assistants de prévention de chaque Direction.

D'autres formations sont dispensées par des organismes extérieurs, généralement par le biais du CNFPT ou par des organismes de formation habilités.

En 2022, le coût des formations externes en hygiène et sécurité s'est élevé à près de 15 000 € TTC.

En 2022, MBA a investi près de 141 000 € TTC pour la prévention, la formation, l'amélioration des conditions de travail et la protection des agents face à la pandémie du COVID-19.

LE PLAN « OMBRAGES » POUR RÉDUIRE LA CHALEUR

L'augmentation des températures l'été peut engendrer des conditions de travail inconfortables pour les agents travaillant à l'extérieur ou bien en groupe, comme dans les crèches par exemple.

Afin d'améliorer les conditions de travail de nombreux agents, **le service prévention a élaboré le plan « ombrages », en collaboration avec les différents services. Ce plan de prévention se traduit par l'installation de toiles tendues, de stores, de films opaques sur les fenêtres ou encore de volets roulants, dans différents établissements de la collectivité...**

Par ailleurs, des aménagements d'horaires des gardiens de déchèteries ont été définis durant la période de forte chaleur. Au niveau de la Petite Enfance, ce sont des climatisations qui ont été installées, afin de rétablir des conditions plus favorables pour les agents et les jeunes enfants.

Au total, sur l'année 2022, ces différents aménagements ont représenté un coût de 33 000 € TTC.





TRAVAUX & MAINTENANCE

Le service travaux et maintenance est chargé d'effectuer des travaux d'entretien sur tous les bâtiments du patrimoine de la collectivité, afin d'en maintenir le bon état général de fonctionnement.

UNE ÉQUIPE POUR DEUX PÔLES

Le service travaux et maintenance du patrimoine communal est composé de neuf agents.

Il est divisé en deux pôles :

- L'un sur le site de Sancé pour les travaux divers de la collectivité,
- L'autre sur le site de la Zone d'Activités Commerciales (ZAC) des Bouchardes, où deux agents réalisent l'entretien général des espaces verts (tontes, plantations, tailles de haies, élagages...) ; ainsi que la viabilité hivernale (déneigement, salage).

Cette équipe participe également à la préparation d'événements et de manifestations diverses, entre autres, l'installation des illuminations de Noël.



EN 2022, LE SERVICE TRAVAUX ET MAINTENANCE C'EST...



9 agents
répartis sur 2 pôles



Plus de 1 000
interventions



Plus de 460
factures traitées



pour un montant
de 585 830 €

DE NOMBREUX CHANTIERS

Au cours de l'année 2022, le service a assuré différentes interventions sur tous les sites demandeurs. Ainsi, **le service travaux et maintenance a assuré plus de 1 000 interventions, pour les différents pôles de la collectivité.**

De nombreux travaux ont été réalisés en régie pour un montant global d'environ 100 000 €.

Voici quelques exemples de réalisations pour la Direction de la Petite Enfance :

- La **création d'allées en pavés** au sein de la micro-crèche de Prissé (coût des travaux : 1 500 €) ; ainsi que du multi-accueil de Bioux (coût des travaux : 3 200 €).

- La **rénovation complète de trois dortoirs** au sein du multi-accueil de Saint-Laurent-sur-Saône : réfection des murs (pose de placo, tapisserie, peinture), changement des dalles de plafond, réfection des sols et rénovation de l'éclairage, des prises et des interrupteurs (coût des travaux : 5 200 €).

- La **réfection des sols** du multi-accueil de Crèches-sur-Saône. Une partie des travaux a été réalisée par l'entreprise Bonglet, puis le service de MBA s'est chargé de la dépose de l'ancien sol, du ragréage, de la pose du nouveau sol à la colle chauffée sur une surface de plus de 200 m² comprenant le hall d'entrée, l'espace de change, les deux bureaux (crèche et RAM) ainsi que les deux salles de vie (coût des travaux : 11 600 €).

Les contrôles périodiques obligatoires des bâtiments ont également été suivis par le service travaux et maintenance de la collectivité.

ZOOM SUR...

« PLAN OMBRAGES » : LA POSE DE FILMS OCCULTANTS

En 2022, l'entreprise « Confort Glass » a effectué la pose de films solaires occultants anti-chaaleur/anti-éblouissement, au sein :

- De la Direction du Grand Cycle de l'Eau (*travaux réalisés en juin 2022*),
- Du Conservatoire Edgar Varèse (*travaux réalisés d'août à septembre 2022*).

Les films pour vitrages servent à améliorer le confort des bâtiments actuels ; mais aussi à fournir des solutions rentables pour réaliser des économies d'énergie.

En effet, les avantages de ce dispositif sont multiples : réduction des besoins en climatiseur, confort thermique naturel, protection anti-UV, confort lumineux...

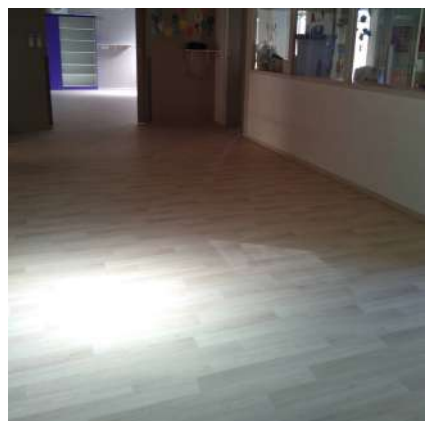
Le coût de cette opération s'élève à 16 198 € (2 945 € pour la Direction du Grand Cycle de l'Eau et 13 253 € pour le Conservatoire Edgar Varèse).



Micro-crèche de Prissé



Multi-accueil de Saint-Laurent-sur-Saône



Multi-accueil de Crèches-sur-Saône





L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le service ADS (Application du Droit des Sols) ne relève pas d'une compétence de l'Agglomération : il s'agit d'un service mis à la disposition des communes depuis juillet 2015, communes adhérentes après signature d'une convention avec MBA.

AU SERVICE DES COMMUNES

Le service ADS ne délivre pas les autorisations : il instruit les demandes déposées dans les communes, et propose les décisions aux maires et aux autorités compétentes. Ces décisions s'appuient sur la réglementation en vigueur.

En 2022, **34 communes ont bénéficié de ce service** (hors Mâcon, Saint-Laurent-sur-Saône, Berzé-la-Ville, Fuissé, La Chapelle-de-Guinchay).

Au total, les instructeurs ont instruit 1 603 demandes cette année, nombre en diminution de 11% par rapport à l'année précédente.



LE SERVICE ADS, C'EST...



4 instructeurs



1 603
dossiers instruits

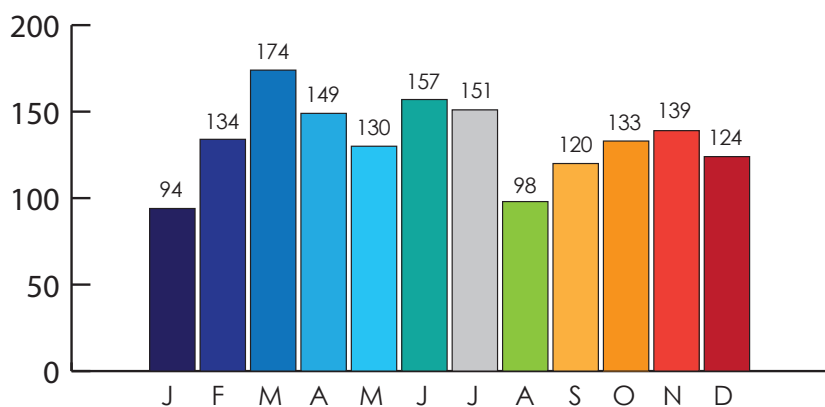


48% de dossiers
complets au dépôt

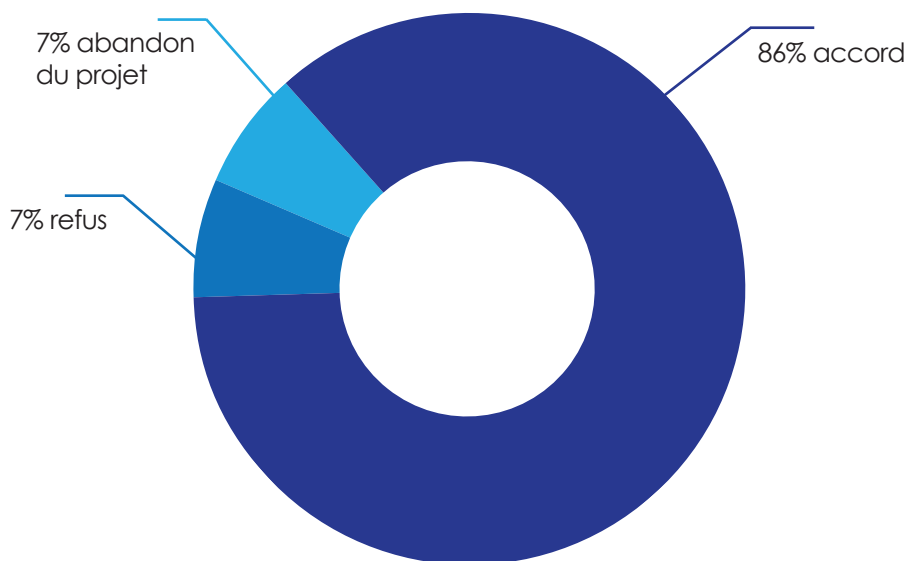


32 jours
de délai global
moyen d'instruction

LES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES



LE SENS DES DÉCISIONS



Détails :

- Accord, avec ou sans prescriptions, décision favorable du maire
- Refus, ou sursis à statuer, décision défavorable du maire
- Abandon en cours d'instruction, dossier non complété ou retiré après accord, à la demande du bénéficiaire



LA COMMANDE PUBLIQUE

La Direction de la commande publique est le service support de MBA au titre des achats. Chargée des procédures de consultations, elle travaille en lien avec tous les services de MBA afin de définir les besoins de l'Agglomération et recevoir les offres les plus adaptées, pour tous les besoins supérieurs à 40 000 € HT. En deçà de ce montant, les services bénéficient d'une relative autonomie pour conclure leurs achats.

L'AGGLO PASSE COMMANDE !

En 2022, MBA a conclu 110 marchés publics :

- 77 marchés supérieurs à 40 000 € HT dont 27 marchés supérieurs aux seuils européens,
- 33 marchés compris entre 5 000 et 40 000 € HT dont 10 supérieurs à 25 000 € HT.

Ces marchés représentent 21 marchés de travaux, 15 marchés de fournitures courantes, 74 marchés de prestations de service (dont 18 marchés de prestations intellectuelles).

Les marchés publics sont conclus pour répondre aux besoins propres de MBA (fourniture de matériel électrique, travaux d'entretien du patrimoine...) mais également pour l'exercice de ses compétences : Petite Enfance, Conservatoire de musique et de danse, Déchets et Mobilité...

À titre d'exemples, voici quelques marchés attribués en 2022 :
Travaux :

- Rénovation du bâtiment D à la Cité de l'Entreprise,
- Aménagement intérieur de la Direction des Déchets,
- Réhabilitation et mise aux normes de l'aire de grand passage des gens du voyage.

En fournitures courantes :

- Fourniture d'instruments de musique,
- Acquisition, livraison et installation de mobilier et accessoires de bureau pour les différents sites de MBA.



En prestations de services :

- Prestations de formation à la sécurité et à la conduite des agents de MBA,
- Analyses réglementaires des ouvrages de traitement des eaux usées du territoire,
- Prestations intellectuelles pour l'aménagement et la renaturation de cours d'eau aux abords de lagunages du bassin versant de la Denante.

Par ailleurs, MBA a également conclu deux concessions pour le service public de l'assainissement, et une concession d'aménagement pour une zone d'aménagement concertée (Saône Digitale).

MBA réalise aussi des achats auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), notamment pour l'approvisionnement en électricité des sites ; ainsi qu'auprès de la Centrale d'Achat des Transports Publics (CATP).

Enfin, à la suite de son adoption par le Conseil Communautaire du 9 décembre 2021, la Direction de la commande publique a pu diffuser, auprès des services de MBA, une « Charte de déontologie des achats » visant à :

- Prévenir les risques inhérents à l'acte d'achat,
- Sensibiliser les services afin qu'il adoptent une conduite rigoureuse dans leurs achats.



LA RÉPARTITION DES MARCHÉS



- 74 marchés de prestations de services
(dont 18 marchés en prestations intellectuelles)
- 21 marchés de travaux
- 15 marchés de fournitures courantes

TOTAL : 110 marchés

EN 2022, LE SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE C'EST...



1 chef de service
et 3 agents



176 marchés d'un
montant supérieur à 40 000 € HT
étaient **en cours**
d'exécution



33 marchés
compris entre 5 000
et 40 000 € HT



77 marchés
supérieurs à
40 000 € HT



LES MOYENS GÉNÉRAUX

Le service moyens généraux est chargé d'organiser l'aspect logistique des activités et de favoriser le bon fonctionnement de la collectivité, tout en optimisant les coûts. Les moyens généraux constituent une fonction support pour l'ensemble des services de la collectivité.

GARANT DE LA LOGISTIQUE

Le service des moyens généraux est composé de 4 agents (1 chef de service, 1 collaboratrice, 1 hôtesse d'accueil et 1 coursier).

Service support aussi bien en soutien administratif qu'en soutien technique, les moyens généraux ont pour mission principale d'optimiser les coûts tout en favorisant le fonctionnement de la collectivité : identification du besoin et propositions d'achats et d'organisations adaptés.

En effet, les missions sont nombreuses et très diversifiées :

- Achat de fournitures et de matériels divers,
- Gestion du mobilier de bureau,
- Rédaction des pièces techniques des marchés impactant plusieurs pôles,
- Gestion courante du siège,
- Transport du courrier et de marchandises inter-sites et à l'extérieur,
- Gestion du parc automobile,
- Organisation de réception,
- Accueil du siège,
- Traitement des courriers et colis,
- Gestion de la téléphonie mobile,
- Gestion des archives papier,
- Aide et soutien pour certaines tâches pour tous les services (mise sous plis, reliure, transport particulier...).

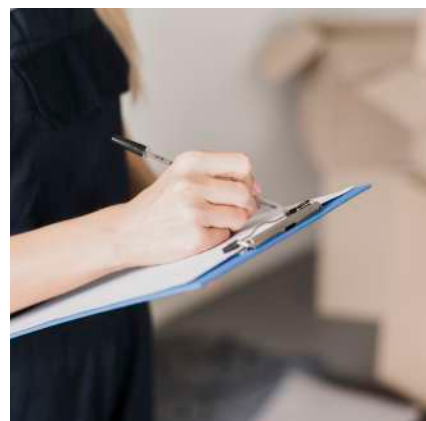


UN INVENTAIRE DU MOBILIER RÉALISÉ

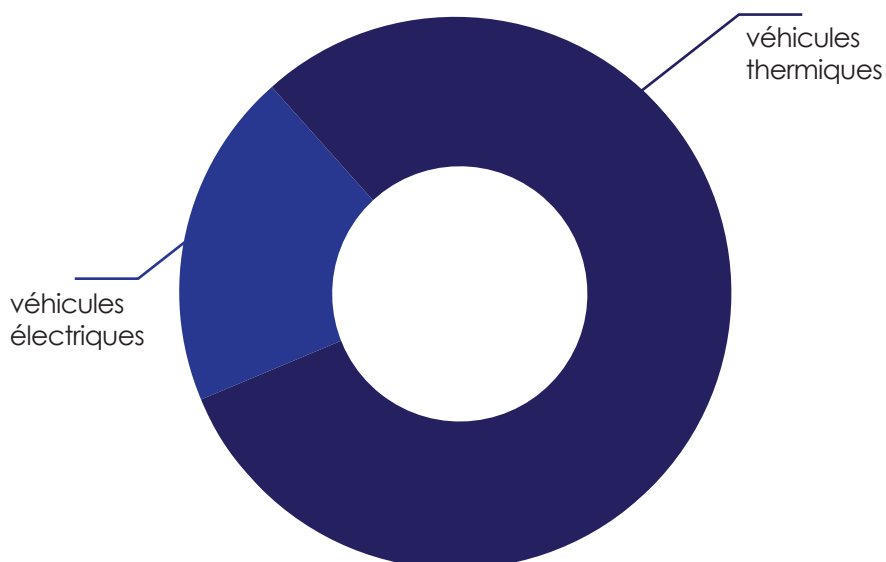
Un inventaire physique a été réalisé en 2022 sur tous les sites de MBA. L'objectif était de recenser l'ensemble du mobilier de la collectivité.

Ce travail n'avait jamais été effectué.

Au total, ce sont 5 800 articles qui ont été identifiés et référencés dans un fichier (mobilier de bureau, mobilier technique et mobilier spécifique petite enfance...).



LE PARC DE VÉHICULES DE L'AGGLOMÉRATION



TOTAL : 41 véhicules pour tous pôles confondus (dont 8 véhicules électriques)

EN 2022, LE SERVICE DES MOYENS GÉNÉRAUX C'EST...



1 personne accueillie toutes les 20 minutes



570 factures traitées



18 500 courriers affranchis, dont 17 500 affranchis au tarif économique



Gestion financière tous budgets confondus : 537 000 €



LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les systèmes d'information sont organisés en deux services complémentaires : le SIG, d'un côté, recoupe les bases de données, les traite, et en permet une exploitation sous forme cartographique. De l'autre côté, le service informatique se charge du fonctionnement quotidien de MBA à travers ses applications et équipements.

LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique est composé d'un responsable et de deux techniciens informatique. Le service est chargé de **gérer la vie numérique de l'Agglomération sous toutes ses facettes : des projets aux demandes du quotidien, en passant par la gestion des infrastructures, de la téléphonie et des applications métier.** C'est donc un service support pour l'ensemble des agents de MBA.

L'année 2022 a été caractérisée par de nombreux projets :

- **La mutualisation**

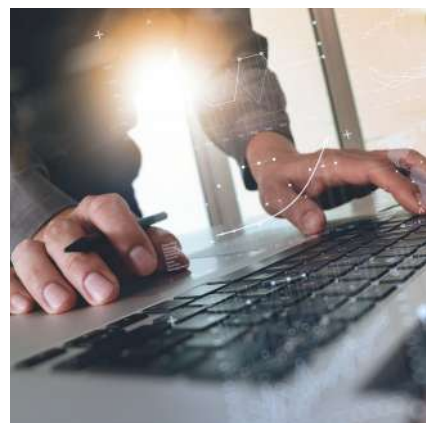
MBA a créé un service commun d'assistance informatique avec les communes d'Hurigny, Senozan et Solutré-Pouilly. La mutualisation s'étendra en 2023 avec l'intégration des communes de Saint-Laurent-sur-Saône et Fuissé.

- **La sécurité des systèmes d'information**

Le projet de sécurisation des systèmes d'information, dans le cadre du plan France Relance, s'est poursuivi sur l'année 2022. L'Agglomération s'est ainsi vue attribuer une note de 78 sur 400, avec des points d'avancement clairement identifiés : mettre en place une sensibilisation aux agents, encadrer les clauses contractuelles avec les fournisseurs, durcir les configurations du réseau et de l'infrastructure. Certaines remédiations ont été déjà mises en place dans l'année pour une finalisation courant 2023.

- **Le changement de l'infrastructure principale**

L'infrastructure du siège, qui héberge plus de 30 serveurs utilisés au quotidien par les services, était vieillissante. Outre les aspects techniques, ce projet était impératif afin



de renforcer la sécurité actuelle et future des systèmes d'information de MBA. Un marché public de 90 000 € TTC a donc permis de renouveler la solution avec de nouveaux matériels plus performants, des licences logicielles à jour et conformes, un amortissement financier et technique sur 5 ans, une haute disponibilité entre les deux châssis.

- **L'appui aux services de MBA dans leurs projets**

Le service informatique propose son expertise technique et son accompagnement dans les projets de l'Agglomération qui comportent un volet numérique.

LE SERVICE INFORMATIQUE, C'EST...



Plus de 200 PC



Répartis sur 30 sites



Plus de 30 applications métier



100 demandes d'interventions mensuelles

LE SERVICE SIG

À la croisée de la géographie et de l'informatique, le Système d'Information Géographique (SIG) permet d'une part de collecter, d'organiser et de gérer des bases de données complexes, et d'autre part, d'exploiter, d'analyser et de visualiser ces données sous forme de plans et de cartes.

Ses applications sont nombreuses et en font aujourd'hui un outil incontournable qui répond à un besoin concret de gestion et d'optimisation du fonctionnement des services techniques ; mais également un véritable outil d'aide à la décision grâce à son approche transversale et territoriale.

L'année 2022 a été marquée par différents programmes :

- **La réalisation de plus de 300 cartes** sur une trentaine de projets pour les différents services de l'Agglomération, avec, en particulier, des analyses et traitements de données pour le projet d'extension des consignes de tri, le Schéma de mobilités douces, l'Observatoire du Foncier et de l'Habitat.

- **La mise en place d'une interface SIG** pour la gestion et le suivi des Points d'Apports Volontaires.

- **L'engagement d'un projet de SIG communautaire visant à doter les communes volontaires d'une interface cartographique** pour la consultation du cadastre, des zonages d'urbanisme, des réseaux humides et autres données en lien avec les compétences de l'Agglomération.

- **L'engagement d'un projet d'interface cartographique grand public localisant les services du quotidien** (déchèteries, crèches, mobilité...).

LE SERVICE SIG, C'EST...



300 cartes réalisées



pour différents services de l'Agglomération



10 km de réseau d'assainissement recolés



375 Points d'Apports Volontaire géolocalisés





LE JURIDIQUE

Le service juridique apporte aide et conseils aux élus. Il peut être consulté dans quasiment tous les secteurs de compétences de la collectivité.

De plus en plus, il joue un rôle non seulement opérationnel (intervenant dans la gestion de projets et le processus décisionnel quotidien), mais aussi stratégique, en participant aux instances de pilotage des politiques publiques locales.

FAIRE RESPECTER LE CADRE LÉGAL

Le service juridique est composé de 2 agents (une responsable de service et un juriste).

L'année 2022 a été marquée par :

- Le renouvellement des marchés d'assurances (4 lots : responsabilité civile, dommages aux biens, flotte de véhicules et protection juridique),
- La réforme de la publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022,
- Les acquisitions foncières nécessaires aux projets de MBA (préemption, expropriation, fixation judiciaire des indemnités...),
- La poursuite de l'accompagnement des travaux de la commission mutualisation,
- La prise à bail d'une partie de l'immeuble Gambetta.

Le service juridique gère, notamment :

- La délivrance de conseils juridiques aux élus, au Directeur Général des Services et à l'ensemble des services communautaires (rédaction de notes juridiques...),
- La sécurisation des actes de l'EPCI (validation de l'ensemble des délibérations, conventions...),
- La gestion des précontentieux et contentieux ainsi que des marchés d'assurances,
- La veille juridique.



LES ASSEMBLÉES

Le service assemblées assure le fonctionnement, l'organisation et le bon déroulement des assemblées délibérantes de l'Agglomération. Il veille à la sécurité juridique et à la transmission des actes au contrôle de légalité, en étroite collaboration avec le service juridique.

DÉLIBÉRER EN TOUTE LÉGALITÉ

Dans le cadre du secrétariat des séances, le service des assemblées prépare et assure le suivi des réunions des Bureaux Permanents, Conférences des Maires et Conseils Communautaires ; et contrôle les dossiers soumis.

Le service assemblées assure :

- L'organisation et la gestion des assemblées délibérantes,
- L'envoi des convocations et des ordres du jour,
- Les notifications des actes et la rédaction des comptes rendus de séances,
- Le contrôle de l'élaboration des procès-verbaux,
- La tenue des registres des délibérations et des arrêtés,
- L'affichage légal et la publication des actes.

L'année 2022 totalise **300 décisions du Président, 21 arrêtés réglementaires et 316 délibérations.**

EN 2022, LE SERVICE ASSEMBLÉES C'EST...



5 Bureaux
Permanents



5 Conférences
des Maires



5 Conseils
Communautaires



1 CLECT
(Commissions Locales
d'Évaluation des
Charges Territoriales)



EN BREF

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 de la réforme de la publicité des actes.

- Quelques nouveautés :
- Encadrement du Procès Verbal des assemblées,
 - Suppression du compte-rendu,
 - Obligation d'affichage de la liste des délibérations examinées,
 - Publicité électronique des actes.



LA COMMUNICATION

Le service a pour mission d'informer les habitants de l'Agglomération sur les différentes actions menées par la collectivité, tout en répondant à l'exigence d'une communication de proximité et de service public.

UN SERVICE TRANSVERSAL

Le service communication est vecteur de la diffusion de l'information en interne, comme en externe, et ce bien au-delà du territoire.

Il apporte un appui organisationnel pour tout l'événementiel et il se doit d'être garant de l'intégrité de l'image de la collectivité.

Le service est autonome sur l'ensemble de ses productions graphiques (affiches, plaquettes, documents divers...).

Il gère également le site internet et les réseaux sociaux de la collectivité (Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube).

Il est aussi un lien avec les différents partenaires ainsi qu'avec la presse.





Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

www.mb-agglo.com